

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 159

MONTRÉAL, LE VENDREDI 18 JUILLET 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Ça mérite une paire de baffes

Derrière les rideaux, on ne sait pas si l'art et les affaires font bon ménage, s'ils s'entendent bien. En tout cas, devant, sur le devant, il semble qu'entre eux tout baigne. À preuve, ça commandite à qui mieux mieux. En fait, ça commandite tellement qu'on vient de pénétrer le territoire de l'impolitesse. De l'offense faite au citoyen.

Exilés + Émigrés, c'est le titre de l'exposition que propose depuis peu le Musée des beaux-arts de Montréal. Elle traite — ou plutôt elle révèle — les travaux, les petits chefs-d'œuvre signés par ces artistes européens qui, dans les années 30, décidèrent de fuir Hitler et ses sbires, tous avides de saines mentales, religieuses et physiques. Cette exposition est très bien faite. Elle vaut le détour. Du moins, nous semblait-il. Reste qu'il y a un hic, un hiatus.

Lorsqu'on pénètre dans le hall du musée, il y a une automobile. Un engin baptisé Aurora qui était déjà là lors de la précédente exposition et même celle d'avant. Et si notre mémoire ne nous trompe pas trop, cette Aurora était là, immobile, à côté des guichets, lors de l'expo antérieure à celle d'avant celle d'aujourd'hui. On se comprend? Non. Mettons qu'elle est là depuis longtemps.

Longeons l'Aurora. Passons le guichet. Présentons le ticket. Allons vers l'entrée. Woups! Pas si vite. Que voit-on qu'on ne voyait pas lors des expos précédentes? Un stand Esso Impérial derrière lequel siègent deux représentants. De qui? D'Esso, évidemment. Passons. Visitions.

On passe beaucoup, sur la visite notamment. Et on arrive au cœur du problème. On achète le catalogue qui accompagne l'exposition. Taxes incluses, on débourse près de 70 \$. D'accord, ce ne sont pas des dollars américains, mais ce sont quand même pas mal de dollars. Le livre est sous cellophane. On sort. En face, il y a l'annonce, l'imposante annonce, de l'expo Astérix ou Obélix présentée par Métro. En gros, le logo de Métro. Passons.

On découpe le cellophane qui enrobe le catalogue concernant l'exode des artistes européens devant Hitler. Et hop! Une lettre s'échappe du ventre que le cochon de payant a payé 70 \$. Une lettre écrite par le président et chef de la direction de la Société des valeurs First Marathon, soit Lawrence S. Blomberg. Que signale-t-il aux citoyens qui, là, déboursent pour s'instruire et non pour investir à la Bourse? Que la société First Marathon est fière de commanditer l'exposition, etc., etc. Bref, c'est langue de bois et coton réunis. Mais au fond, c'est secondaire. Parce que la lettre, comme elle est volante, on peut l'envoyer on sait où. Passons.

Passons plus précisément les pages. À la quatrième, de page évidemment, on aperçoit trois logos. Trois logos de compagnie imprimés à jamais dans le bouquin qui se vend 70 \$! Soit Air Canada, Lufthansa et, bien entendu, First Marathon.

Au-dessus des logos, on peut lire ceci: «Le transport international des passagers et du fret aérien a été assuré par Air Canada et Lufthansa lignes aériennes allemandes.» Sur les trois quarts des pages 4 et 5, une photo de prisonniers au camp d'internement des Milles, sous le régime de Vichy, en 1940-41. Question tact, vraiment, ils sont forts, les commanditaires. Abandonnons les *Exilés + Immigrés* pour Renoir, Pierre-Auguste de son prénom.

Allons droit au but, soit à la page 9 du catalogue de plus de 100 \$ qui accompagne l'exposition que présente le Musée des beaux-arts du Canada. Là, à la page 9, on a le message imprimé, attaché, collé, du principal commanditaire.

Sous la plume de Steven K. Hudson, chef de la direction de Groupe-crédit Newcourt, le commanditaire en question, on peut goûter la prose suivante: «Participer à une exposition consacrée à l'un des fondateurs de l'impressionnisme est, pour le Groupe-crédit Newcourt, des plus appropriés. Car Renoir a eu l'audace de remettre en question le statu quo, de proposer un nouvel ensemble de règles et une nouvelle façon de voir le monde.» Un nouvel ensemble de règles, une nouvelle façon de voir le monde... Eh, ho! Faut savoir: le Renoir, est-ce qu'il était impressionniste ou dialecticien? Parce que là, franchement, vous nous ébranlez.

Remarquez qu'ébranlé, il y avait de quoi l'être passablement lors d'une exposition antérieure du Musée de Montréal, celle des symbolistes. À cause de l'affiche. Souvenez-vous. On proposait une affiche dans le haut de laquelle on avait imprimé le logo de Sun Life. Et dans le bas de l'affiche qu'on vendait, qu'on transigeait, on avait imprimé les logos de la ribambelle de compagnies qui avaient commandité l'événement. Payer entre 20 et 30 \$ pour une affiche pleine de logos, vraiment...

Avec la mondialisation, la concurrence, le désengagement de l'État et le tutti quanti libre-échangiste de la globalisation carburant à l'alliance stratégique dont l'en-soi est fait de synergie, le citoyen a compris et accepté que la culture est commanditée. Mais que cette dernière envahisse les livres et les affiches vendus, autrement dit les objets qu'on ramène chez soi, ce n'est plus prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages mais bien pour des porteurs de valises.

C'est indécent. Ça mérite une paire de baffes.

ÉCONOMIE

D'autre compressions chez Bell: 2200 postes seront coupés, page A 7



LE MONDE

En Algérie, le numéro un du FIS prêche la paix, page A 5

MONTRÉAL

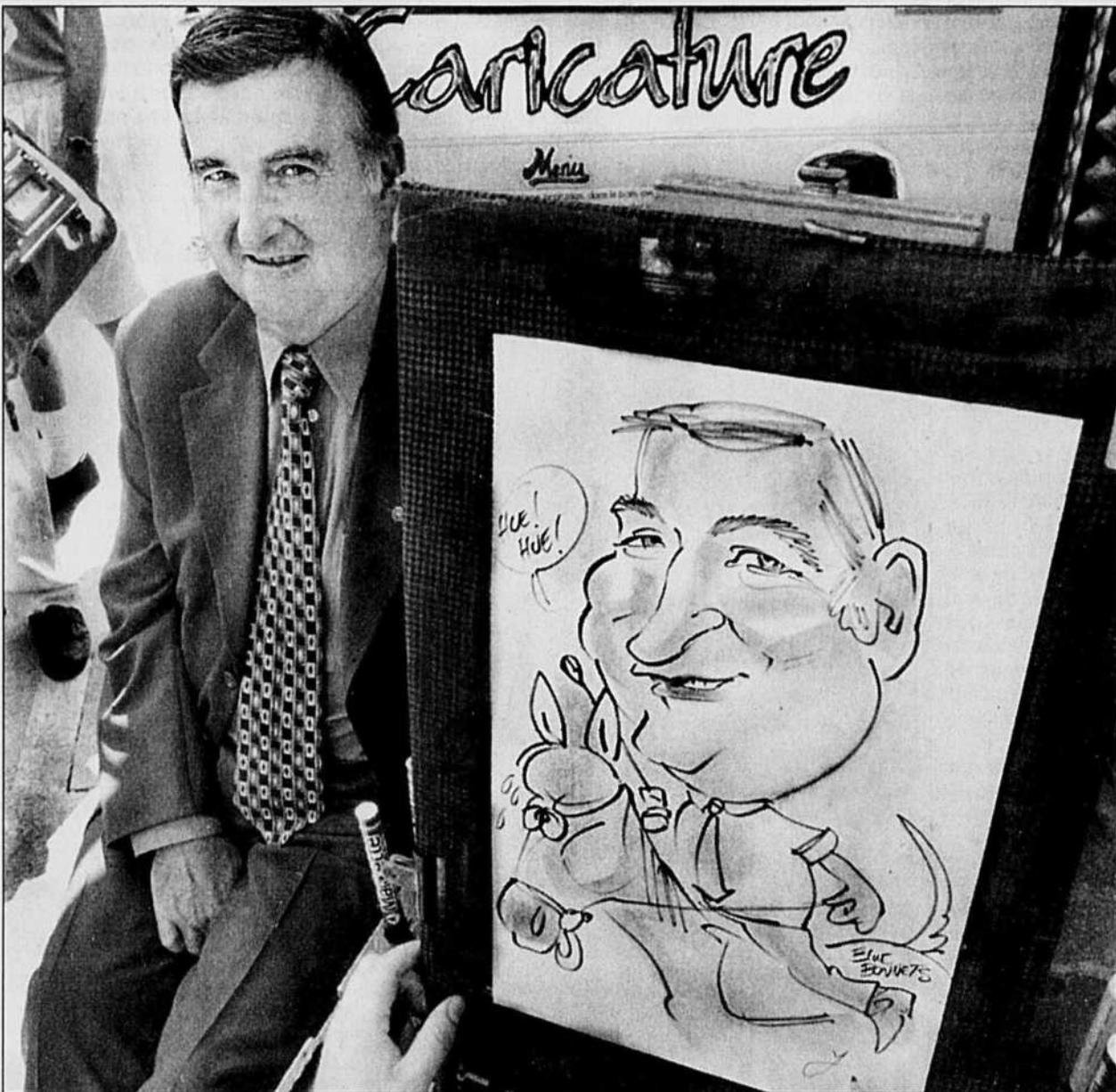
Les Archives nationales achètent 140 manuscrits historiques, page A 3



Démissions en bloc à Vision Montréal

Quatre conseillers décident de claquer la porte, d'autres pourraient suivre

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Inaugurant hier à côté de la place Jacques-Cartier un parc qui portera le nom de place de la Dauversière, le maire Pierre Bourque s'est livré aux crocs du caricaturiste Yves Labonté qui n'a pas raté l'occasion, la trop belle occasion, de se moquer de ses difficultés dans le dossier de Blue Bonnets. M. le maire pouvait-il se douter qu'une nouvelle crise éclaterait au sein de son caucus quelques heures plus tard? Situé directement devant l'hôtel de ville — qui est en soi une mine de sujets de caricature —, la nouvelle place abritera un kiosque conçu spécialement pour les caricaturistes du Vieux-Montréal.

Le leadership du maire Pierre Bourque chancelle. Quatre conseillers municipaux de Vision Montréal s'apprentent à claquer la porte ce matin, laissant à l'équipe au pouvoir une majorité d'un seul siège au conseil municipal.

Après une rencontre hier avec le maire Pierre Bourque de 16h30 à 17h, Pierre Gagnier, Jacques Charbonneau, Serge-Éric Bélanger et Marie Lebeau se sont réunis tous les quatre pour discuter. Pendant ce temps, dans le bureau connexe, on préparait leur lettre de démission. À 18h, les quatre élus sont ressortis, refusant de commenter quoi que ce soit et quittant rapidement l'hôtel de ville.

Joint en soirée, M. Gagnier avait la voix éraillée d'un homme fatigué par les événements des derniers jours. Lui et ses collègues rencontreront les journalistes ce matin pour faire le point.

Avec une majorité fragile d'une seule voix, le parti de Pierre Bourque risque la dégringolade à tout moment. C'est d'autant plus vrai que d'autres élus de Vision Montréal lognèrent les banquettes de l'opposition.

Le conseiller Germain Prigent, membre du comité exécutif, réfléchit à son avenir politique. «Je ne suis pas d'accord avec ce deal-là, alors j'analyse la situation», a affirmé hier soir M. Prigent.

Son collègue du comité exécutif, Saulie Zajdel, responsable politique du dossier des sociétés paramunicipales, a estimé hier que si MM. Gagnier, Charbonneau et Bélanger ainsi que Mme Lebeau passaient aux actes, «d'autres suivront». «Ce ne serait peut-être pas mauvais», a-t-il laissé tomber.

D'autres élus remettraient également en question leur allégeance à Vision Montréal. Plusieurs noms circulaient hier soir, dont ceux de Michelle Daines, Robert Gagnon, Jean-Guy Deschamps, Jack Chadirdjian, Giovanni De Michele et Aimé Charbon. Il a été impossible de joindre l'un ou l'autre de ces conseillers municipaux.

Depuis déjà plusieurs jours, une nouvelle crise politique pointait à Vision Montréal. L'épineux dossier de la vente de l'Hippodrome est à l'origine de ces démissions. Pierre Gagnier a été le premier à contester le bien-fondé de l'entente que le maire Bourque a négociée en catimini avec le gouvernement du Québec, escamotant jusqu'à maintenant les règles l'obligeant à soumettre le projet au comité exécutif.

M. Gagnier plaide le «gros bon sens» que démontrent les chiffres pour affirmer que cette transaction ne peut être avantageuse pour les contribuables montréalais. Mardi dernier, il avait d'ailleurs tenté de convaincre ses collègues de Vision Montréal lors d'une réunion d'urgence du cau-

VOIR PAGE A 10: DÉMISSIONS

Départ de 700 infirmières dans le secteur de la santé

Des passionnariés qui tirent leur révérence avant l'heure

Le syndrome Radio-Canada plane sur les hôpitaux et le feu sacré s'efface derrière le dogme du déficit zéro

Le réseau de la santé vit cet été à l'heure des départs assistés. Près de 12 000 personnes tirent leur révérence, partant avec une montagne d'expérience souvent acquise au terme de plus de 30 ans de travail assidu. Dans une série de deux reportages, nous traçons d'abord le portrait d'infirmières, véritables passionnariés de leur métier, poussées au faite de leur carrière vers une retraite prématurée. Demain, nous traiterons des métiers de l'ombre, pourtant essentiels au bon fonctionnement d'un hôpital, où s'effectuent aussi des départs massifs.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Premier d'une série de deux articles

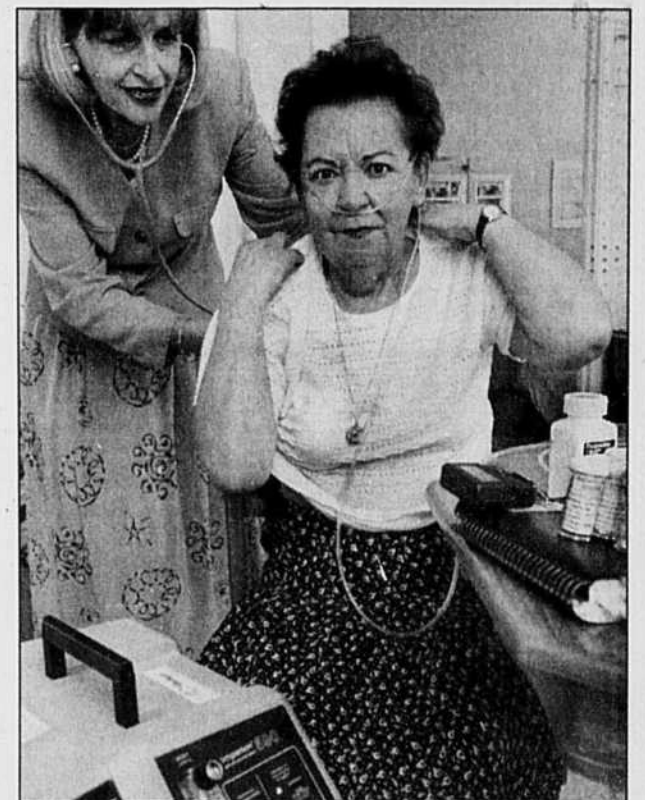
Dans le réseau de la santé, on peut lire ces jours-ci sur les visages le syndrome Radio-Canada. Celui de plusieurs passionnés du métier dans la jeune cinquantaine, débordant d'énergie et d'expérience, subitement propulsés vers une retraite dont ils n'avaient pas encore rêvé. Avec leur départ précipité, s'en va un savoir-faire et

s'éteint une ère où le feu sacré l'emportait sur le dogme du déficit zéro.

«On a encore le feu sacré, on voudrait continuer. Mais dans les circonstances, il faut se convaincre d'arrêter», soutient Louise Dumont, une infirmière de 32 ans d'expérience qui roule toujours sa bosse au Service régional des soins à domicile respiratoires (SRSAD).

Au sommet de sa carrière, Louise Dumont incarne le portrait de centaines d'infirmières, devenues des piliers

VOIR PAGE A 10: PASIONARIAS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Reine-Aimée Bélanger reçoit les soins à domicile de Louise Dumont, l'une des rares infirmières spécialisées en soins respiratoires comptant plus de 32 ans de métier, sans que les patients seraient confinés à un lit d'hôpital.

Festival d'Avignon

Le songe d'Hanna Schygulla

La star de Fassbinder réussit son passage à la scène

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ DU DEVOIR À AVIGNON

Le passage du cinéma à la scène n'est pas toujours chose facile. Beaucoup de stars de l'écran s'y sont brûlé les doigts. D'autres n'y ont trouvé qu'une bouée de sauvetage alors que ternissait leur aura cinématographique. Car on ne charme pas la lentille d'une caméra comme on séduit une foule de 500 personnes entassées dans la moiteur du théâtre municipal d'Avignon. Hanna

Schygulla y est pourtant parvenue cette semaine sans trop de mal. De passage à Avignon, la comédienne-culte du cinéma allemand et européen y présentait le tour de chant — ou récital de poésie — qu'elle a créé à Berlin l'an dernier. Quel que soit le songe.



Née en Silésie en 1943 d'un père soldat de la Wehrmacht et des mains d'un médecin qui aurait fait des expé-

VOIR PAGE A 10: SCHYGULLA



Dans la lourde salle avignonnaise, elle finit enfin par triompher du mythe et par s'extraire du brouillard dans laquelle on l'enveloppe. Il faut de longues minutes pour oublier le personnage et finalement entendre la chanteuse.

MÉTÉO

Montréal	Québec
60 % de probabilité d'averses. Risque d'orages.	Ciel variable. Risque d'orages.
Max: 27 Min: 20	Max: 26 Min: 17
Détails, page B 3	

INDEX

Agenda..... B 7	Le monde..... A 5
Annonces..... B 6	Les sports..... B 6
Avis publics..... A 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 9	Mots croisés..... B 6
Économie..... A 6	Télévision..... B 8
Editorial..... A 8	

www.ledevoir.com



LES ACTUALITÉS

Fermeture de deux laboratoires de recherche

Le ministère fédéral de la Santé soulève une controverse
Le ministre Rock a demandé qu'on examine les allégations des scientifiques inquiets

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministère fédéral de la Santé est au centre d'une controverse à la suite de sa décision de fermer deux laboratoires de recherche, l'un sur les médicaments l'autre sur les aliments, et de confier une partie des travaux futurs à des chercheurs universitaires et à l'industrie.

Les scientifiques de la direction des aliments étudiaient pour leur part les produits toxiques et les contaminants qui ne sont pas réglementés mais peuvent se retrouver dans les aliments.

Le gouvernement avait décidé il y a deux ans de fermer certains services mais on n'a appris que récemment quel laboratoire était touché. La réaction a été immédiate. Soixante-seize scientifiques associés à la direction des aliments ont fait parvenir une pétition au ministre pour l'avertir des risques.

«Sur la base de notre expérience et de notre jugement professionnel, nous croyons que les compressions imposées au laboratoire de recherche appliquée et autres activités de la direction des aliments touchent sérieusement la santé future des bébés, des enfants et des adultes canadiens», écrivent-ils.

Bien que leur équipe multidisciplinaire compte moins d'employés qu'il y a 20 ans, elle a prouvé son utilité et son efficacité à plus d'une reprise, notent-ils. Ils citent une série de cas dont la découverte de la présence de dioxine et de furane, deux produits cancérogènes, dans les cartons de lait, il y a quelques années.

Le ministre Rock a indiqué cette semaine qu'il ne remettrait pas en question la décision de son ministère mais il a demandé à ses hauts fonctionnaires d'examiner les allégations et de s'assurer que la sécurité des Canadiens ne soit pas compromise.



Allan Rock

À la retraite depuis la fin de juin, Arthur Beau-bien était chercheur au Bureau de recherche sur les médicaments. La situation actuelle le préoccupe car les évaluateurs perdront un savoir sur lequel ils comptaient et des recherches sur la toxicité des médicaments cesseront.

Responsable de l'évaluation de médicaments de prescription, le D^r Michèle Brill-Edwards a quitté son poste en janvier 1996 pour s'exprimer librement sur l'évolution du ministère.

«Si les évaluateurs n'ont plus leurs propres scientifiques pour vérifier les méthodes utilisées par les fabricants, ils trouveront très difficile de tenir tête à des entreprises pour qui un délai peut représenter des millions de dollars», raconte-t-elle. Pour éviter toute poursuite, il faut donc que les décisions soient indiscutables. Elle craint que la fermeture du Bureau affaiblisse à plus ou moins brève échéance tout le système d'évaluation des médicaments.

Sous-ministre adjoint à la direction générale de la protection de la santé, le D^r Joseph Losos ne croit pas que la santé ou la sécurité des citoyens soit le moins du monde en danger. «Les changements apportés aux activités de recherche de base servent à payer les factures mais nous permettent aussi d'utiliser nos ressources scientifiques pour des activités hautement prioritaires», soutient-il. Il mentionne

entre autres le travail du Bureau des produits biologiques, responsable du sang et des produits sanguins.

Il insiste sur le fait que seulement un petit nombre des 2300 employés de sa direction sont touchés et que l'évaluation des médicaments se poursuit tout comme l'inspection des aliments, l'établissement de normes et la capacité de répondre aux urgences.

Selon lui, les laboratoires touchés ne faisaient que de la recherche fondamentale de type universitaire. Leur existence se justifiait il y a 20 ans mais pas aujourd'hui, croit-il, étant donné le développement d'activités scientifiques semblables au sein de l'industrie et des universités. Le ministère compte d'ailleurs s'appuyer davantage sur ces ressources extérieures et l'expertise internationale pour répondre à ses besoins.

Mme Brill-Edwards critique cette perte d'indépendance au profit de chercheurs qui dépendent de fonds privés pour leurs travaux courants et qui n'ont pas l'habitude de travailler en fonction des exigences de la loi des aliments et drogues.

L'Institut professionnel de la fonction publique, qui représente les scientifiques, «dénonce le fait que ce soit des bureaucrates qui prennent des décisions strictement basées sur des considérations financières alors qu'elles peuvent avoir un impact important sur la santé des Canadiens et sur la responsabilité du gouvernement fédéral en tant que protecteur ultime des citoyens», dit la vice-présidente Michèle Demers.

Alphabétisation

Beaucoup de chemin a été parcouru, estime Marois

PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, revient au Québec après avoir participé à la cinquième Conférence internationale de l'UNESCO sur l'alphabétisation, à Hambourg, convaincue que l'État québécois a parcouru beaucoup de chemin même s'il ne peut prétendre se croiser les bras au chapitre de l'éducation des adultes.

Mme Marois, vice-présidente de la Conférence, chef de la délégation canadienne et présidente de l'atelier traitant de culture, des médias et des nouvelles technologies, a expliqué, au cours d'une conversation téléphonique hier, que le Québec est encore l'état qui «a sûrement réfléchi et agi le plus à ce chapitre» mais que cela ne doit jamais l'empêcher de pousser encore plus loin cette réflexion.

Accompagnée par des représentants des groupes communautaires comme l'Institut canadien de l'éducation des adultes (ICEA) et de l'AFEAS, la ministre a particulièrement noté que le Québec se distingue davantage des autres du seul fait qu'il consulte énormément ses partenaires sociaux dans des dossiers comme entre autres ceux de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes «pour mettre en place nos politiques».

«J'ai été en mesure de constater que nous sommes très avancés au Québec, à tel point que, dans les secteurs de l'enseignement à distance et la télé-université.»

«Quand on pense, a ajouté Mme Marois, que toutes les commissions scolaires au Québec offrent la formation continue aux adultes, on est aussi en mesure de constater que nous sommes très en avance.»

Écrasement



REUTERS

DES SECOURISTES transportent le corps d'une des 52 victimes de l'écrasement, hier, d'un Fokker 27 de la compagnie indonésienne Sempati. L'avion s'est écrasé sur un ensemble résidentiel de la banlieue de Bandung, dans le centre de Java, a-t-on appris de source officielle. Tous les passagers et membres d'équipage de l'avion ont été tués ainsi que deux habitants de la cité résidentielle. 26 autres habitants de cette cité située à une quinzaine de kilomètres au sud de Bandung ont également été blessés et hospitalisés. L'appareil s'est écrasé quelques minutes après avoir décollé à destination de Jakarta, 200 km au sud-est, sans doute à la suite d'un incident mécanique intervenu à l'un de ses deux turbopropulseurs selon le sergent major Budiarto, du commandement régional des forces aériennes. Cet accident est le troisième en trois mois à survenir en Indonésie.

Rochon dépose des orientations au sujet des homosexuels

PRESSE CANADIENNE

Québec — Dans un document d'une trentaine de pages rendu public hier, le ministre Jean Rochon relève l'ensemble des difficultés vécues par les homosexuels et présente une réflexion sur les orientations à prendre pour adapter les services sociaux et de santé aux réalités homosexuelles.

Ces orientations supposent, selon le document, que la société québécoise accepte rapidement les réalités homosexuelles, admette «que les gays, lesbiennes et bisexuels» puissent avoir «des aspirations légitimes» et respecte leurs différences dans le cadre général reconnu dans la Charte québécoise des droits et libertés de la person-

ne et dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Pour s'assurer que ces grands principes d'accessibilité aux services soient retenus aux plans régional et local partout au Québec, M. Rochon a confié à un comité conjoint, ministère et régions régionales, la responsabilité de surveiller la mise en œuvre et le suivi des orientations proposées.

Le ministre souhaite «briser le silence autour de la réalité homosexuelle et combattre l'isolement des individus qui ont besoin de services».

Pour réussir cette tâche, le document sollicite le soutien des organismes communautaires et des groupes d'entraide, et le ministre s'engage à les écouter. «Tirillés entre

la nécessité d'avoir une plus grande visibilité, lit-on, et la crainte de la discrimination à l'égard de leurs membres, les organismes et les groupes d'entraide ont besoin d'une reconnaissance accrue de la part du réseau de la santé et des services sociaux, tant pour leur financement que pour leur implantation.»

Ces mêmes organismes devraient d'ailleurs être mis à contribution dans la planification et l'organisation des services, précise l'étude.

L'autre objectif poursuivi par les nouvelles orientations vise à fournir les outils et les approches qui permettront «d'amener un changement de mentalités propre à éliminer la discrimination dans le réseau des services sociaux et de santé» et même jusque dans les écoles.

Le projet des chutes de la Chaudière

Un autre groupe dénonce Chevrette

MARC CASSIVI
LE DEVOIR

Le contrat de vente d'électricité du projet de barrage aux chutes de la Chaudière occasionnera des pertes de trois millions de dollars par an à Hydro-Québec, estime la Coalition contre la dénationalisation de l'électricité, qui dénonce à son tour cette entente intervenue entre Hydro-Québec et Innergex.

«Le ministre Chevrette a erré, confiait au Devoir Eric Michaud, coordonnateur de la Coalition. Nous demandons à M. Caillet de résilier le contrat. Avant de prétendre conquérir le marché américain, Hydro-Québec devrait démontrer un plus grand sens des affaires sur son propre territoire.»

ment Bouchard de convoquer le décret autorisant l'émission du certificat d'autorisation du projet Innergex, «promulgué sur la foi d'arguments erronés et trompeurs avancés par M. Chevrette».

Selon la Coalition, le gouvernement du Québec, en donnant son aval au projet de barrage aux chutes de la Chaudière, préconise un développement «anarchique et archaïque» des ressources hydroélectriques. «Le gouvernement envoie le signal aux producteurs privés qu'il est maintenant possible, dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'électricité, d'harnacher tout ce qui coule au Québec afin d'alimenter nos voisins américains en énergie bon marché», déclare la Coalition, qui estime que les avantages économiques pour le Québec d'une telle opération sont loin d'être démontrés.

La Coalition prétend en outre que les déclarations du ministre Chevrette quant aux possibilités de poursuites judiciaires du gouvernement par le promoteur Innergex, en cas de résiliation du contrat, sont sans fondements. Le

contrat prévoyait sa propre résiliation si le certificat d'autorisation du projet n'était pas émis en date du 4 juillet, précise la Coalition, et ce certificat d'autorisation n'a toujours pas été émis.

«Les arguments économiques avancés par le ministère des Ressources naturelles concernant la rentabilité du projet relèvent du mensonge pur et simple», soutient la Coalition, qui accuse entre autres le gouvernement d'avoir «gonflé sciemment» les prix de vente au Québec et de ne pas avoir considéré les coûts de transport et de distribution de l'électricité, rendant le projet «largement déficitaire», même pour l'alimentation du marché intérieur.

La Coalition dénonce enfin la «dilapidation éhontée» des ressources hydroélectriques par le gouvernement Bouchard, qui aurait réduit à l'impuissance dans ce dossier le ministre de l'Environnement David Cliche, et souhaite que dans l'éventualité d'un refus d'agir du gouvernement, le p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillet, résilie le contrat le liant avec Innergex.

EN BREF

Il devront témoigner

Toronto — Contre leur gré, deux anciens dirigeants de Curragh Resources devront témoigner à l'enquête sur l'explosion de la mine Westray, en Nouvelle-Écosse, qui avait fait 26 morts en mai 1992, a statué hier un juge de la Cour de l'Ontario. L'avocat des deux résidents de l'Ontario, Clifford Frame et Marvin Pelley, avait bien tenté de faire valoir que l'enquête qui se déroulait en Nouvelle-Écosse n'avait pas le pouvoir d'obliger ses clients à témoigner devant cette commission, puisqu'elle se déroule dans une autre province que la leur, mais la cour en a décidé autrement. Les enquêteurs ont déjà entendu les témoignages de 71 personnes jusqu'à maintenant.

TWA: une messe à Manhattan

New York (AP) — Il y a un an, les familles des 230 occupants du vol 800 de la TWA s'étaient rendues à Long Island avec l'espoir fou que leurs proches, ou au moins une partie d'entre eux, avaient pu survivre à la catastrophe. Hier, elles sont revenues, en quête cette fois d'un peu de réconfort. La cathédrale Saint-Patrick, dans le quartier de Manhattan à New York, était bondée jeudi pour une messe du souvenir aux victimes de l'accident. Le directeur du FBI Louis Freeh et l'archevêque de New York John O'Connor étaient dans l'assistance avec les proches. Une autre cérémonie était prévue dans la soirée, cette fois sur une plage de Long Island. Le président Bill Clinton a déclaré à Washington qu'il aurait aimé que les familles connaissent les raisons de l'accident: «Ca a été très frustrant pour moi de ne pas savoir à 100 % ce qui a causé l'explosion», a-t-il dit.

L'assassin a-t-il encore frappé ?

Miami Beach (AP) — Un homme, dont le signalement ressemble à celui de l'assassin présumé de Gianni Versace, est activement recherché dans la région de Miami après un autre meurtre commis à 24km de la propriété du couturier italien, a annoncé jeudi la police. La victime serait cette fois un médecin domicilié à Miami Springs. La personne recherchée a été vue alors qu'elle sortait en courant de la résidence du défunt. Dès l'annonce de ce nouveau meurtre, vers 6h du matin, les policiers et agents du FBI enquêtant sur la mort de Gianni Versace se sont retrouvés dans cette résidence de la banlieue chic de Miami et ont constaté que la porte était ouverte et l'intérieur saccagé. «Nous n'établissons aucun lien particulier entre cette affaire et celle liée à M. Versace à Miami Beach», a cependant averti Denis Morales, porte-parole de la police. «Nous n'avons fait appel au FBI que parce qu'il existe des similarités entre le suspect et la personne vue en train de fuir», a-t-il ajouté.

La tour Eiffel rouvre

Paris (AP) — La tour Eiffel a rouvert ses portes au public hier après pratiquement deux jours de fermeture consécutifs à un arrêt de travail d'une partie du personnel visant à protester contre le licenciement d'un agent chargé de l'accueil des visiteurs. Selon le service de presse de la société nouvelle d'exploitation de la tour Eiffel, une réunion de plusieurs heures entre la direction et les représentants du personnel a permis de débloquer la situation. Le licenciement de l'agent est maintenu, mais la direction de la tour s'est engagée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un nouvel emploi à l'agent dans une autre société.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence
Régie des alcools, des courses et des jeux
Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

LE DEVOIR

MONTREAL

Enchères à la Maison Iégor

Les Archives nationales mettent la main sur de précieux manuscrits

Les documents traitent pour la plupart de la gestion des Affaires indiennes entre 1750 et 1830

MARC CASSIVI
LE DEVOIR

Les Archives nationales du Canada ont acquis en bloc, au coût de 280 000 \$, 140 manuscrits historiques du XVIII^e siècle à l'occasion d'une vente aux enchères tenue par la maison Iégor, mercredi soir, à Montréal.

La vente de ces documents, qui traitent pour la plupart de la gestion des Affaires indiennes entre 1750 et 1830, a suscité un vif intérêt dans la communauté amérindienne, dont plusieurs représentants assistaient aux enchères de mercredi.

«Les communautés amérindiennes nous ont fait part de leur préoccupation que ces manuscrits, si intimement liés à leur histoire, demeurent du domaine public et soient achetés par un organisme canadien», expliquait hier Chantal Montgomery, porte-parole chez Iégor.

Quelques grands collectionneurs, ainsi que de nombreux organismes publics canadiens et américains représentant des institutions universitaires, des bibliothèques et des services d'archives, espéraient mettre la main sur ces précieux documents traitant entre autres de l'administration, du commerce et de la justice de la colonie. Six lignes téléphoniques permettaient en outre un lien simultané avec des acheteurs potentiels à l'étranger, leur permettant de participer à ce processus exceptionnel d'achat en bloc.

Parmi les manuscrits acquis par les Archives nationales, on retrouve notamment plusieurs documents relatifs aux loyalistes, de nombreuses listes ayant servi à la distribution de vivres, de munitions et de terres, ainsi qu'une liste de Voltigeurs portés disparus pendant la guerre canado-américaine de 1812-14. On y remarque des noms familiers: Durocher, Prévost, Pilon, Laframboise, Gagnon, Nadeau...

«Plusieurs discours et lettres de chefs indiens apparaissent d'une actualité troublante sur les plans politique et humain», estime Stéphane Cauchies,

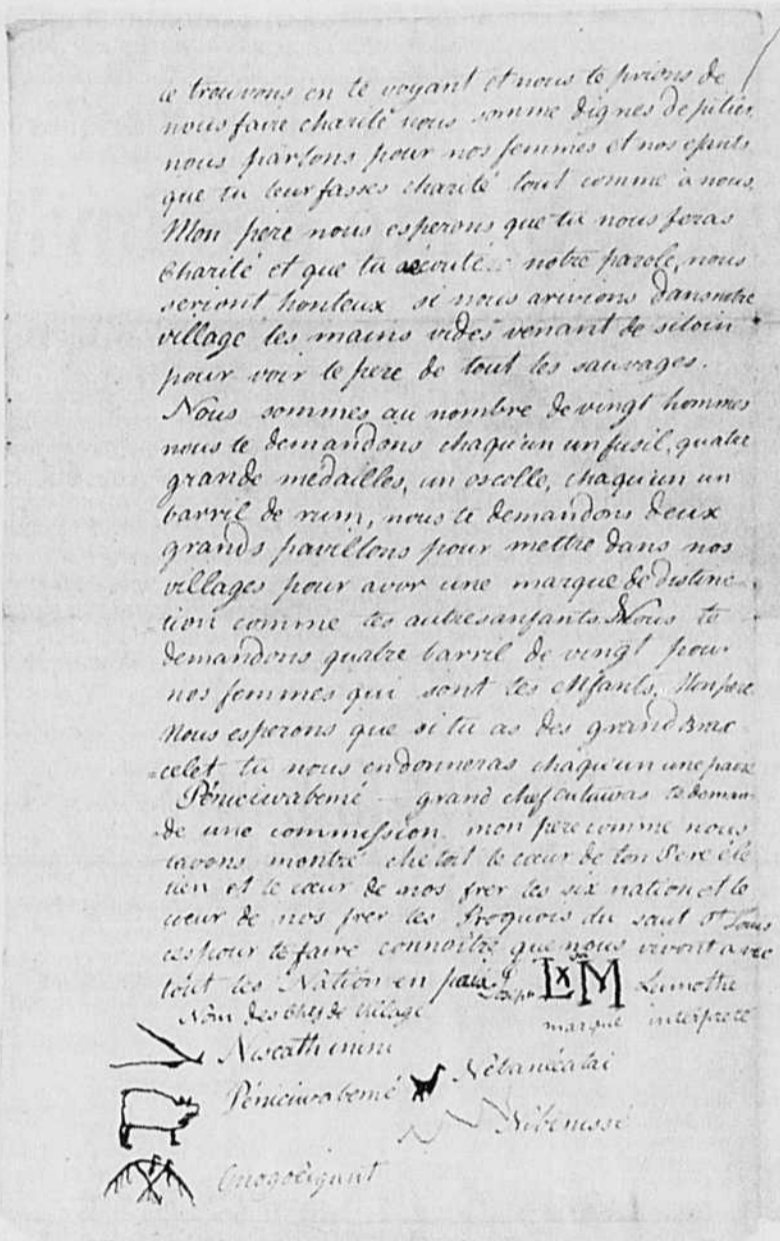
responsable des collections de livres et manuscrits chez Iégor. Comme cette lettre de 1796, écrite en français par des Indiens des sept villages de Sault-Saint-Louis, qui dénonce l'interdiction de pêche et de chasse qui vient de leur être imposée par Prescott: «Dieu nous avait mis les premiers sur ces terres [...] quand le Roy de France a mi le pied sur nos terres il nous a pas conquis, il y est venu comme un frère qui veut protéger ses enfants.»

La collection comporte également de nombreuses lettres et rapports signés, notamment, par Joseph Brandt, le lieutenant-colonel Will McKay, John Butler, Henry Craig, John Johnson, Guy Johnson ainsi que par Lord Dorchester qui s'étonne des nombreuses difficultés entourant les questions des terres indiennes...

Le problème est pourtant omniprésent et récurrent dans nombre de documents datant de différentes décennies, comme en témoigne entre autres une lettre de 1788, dans laquelle des Abénaquis de Saint-François se plaignent de leurs mauvaises terres et des Canadiens qui viennent chasser sur leur territoire.

D'autres documents, d'ordre juridique, constatent par exemple l'acte de vente, pour 1000 livres en 1806, de 85 000 acres sur les rives du lac Ontario par la nation Mississauga à la Couronne britannique, ou encore celui de la presqu'île du lac Huron par les Chippeways, en échange de couvertures, couteaux, calicots et tissus.

Si ces manuscrits font état de sujets tel le rôle majeur des Indiens dans les luttes diplomatiques et militaires entre Britanniques, Français, Américains et Canadiens, les frictions territoriales demeurent cependant au cœur des préoccupations amérindiennes. Dans un document qui date de l'après-guerre de l'Indépendance, les Ottawas, les Chippewas et les Winnibagos posent par exemple la question suivante: «Comment les Anglais ont-ils pu laisser nos terres aux Américains sans nous prévenir, surtout après nous être battus à leurs côtés?»



Dans ce manuscrit de 1798, signé par l'interprète Joseph Lamothe, la tribu des Ottawas de l'arbre croche demande la charité à John Johnson, à qui elle réclame entre autres vingt fusils et des barils de rhum et de vin. Remarquez les signatures pictographiques des cinq chefs de village, accompagnées de leurs noms, au bas du document.

Planétarium

À la conquête de Mars

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Elle reluit à tous les jours, en début de soirée, au raz de l'horizon, au sud-ouest de notre ciel, rouge dans le firmament noir. Elle fait ces jours-ci les manchettes, avec l'atterrissage sur son sol aride de la sonde américaine Mars Pathfinder et de son robot Sojourner.

Mais Mars, et la possibilité que cette planète ait abrité un jour la vie, obsède depuis longtemps l'âme humaine. Aussi le Planétarium de Montréal a-t-il choisi pour thème l'évolution de la connaissance humaine de cette planète sous le titre Objectif Mars en posant la question: «Et si c'était nous les futurs Martiens?» On y observe que les scientifiques d'hier, faute de moyens pour vérifier leurs hypothèses, avaient l'imagination beaucoup plus fertile que ceux d'aujourd'hui pour évaluer la présence de vie sur la planète rouge. Bien avant l'envoi des deux Vikings par les Américains, première approche de terrains sur Mars, on supputait là-bas la présence d'être au moins aussi évolués que les humains, construisant des structures architecturales qui pourraient être supérieures à nôtres!

L'hypothèse était en fait partie d'un quiproquo. En effet, les Italiens Schiaparelli et Csec-

chi, à l'aide de leurs télescopes, avaient observé à la fin du XIX^e siècle des traces linéaires sur Mars. On croyait alors que Mars portait, comme la Terre, des océans et des continents, et on voyait là la présence de canaux. Une erreur de traduction a fait de ces canaux des canaux, ajoutant du coup le concept d'une construction délibérée par des être vivants.

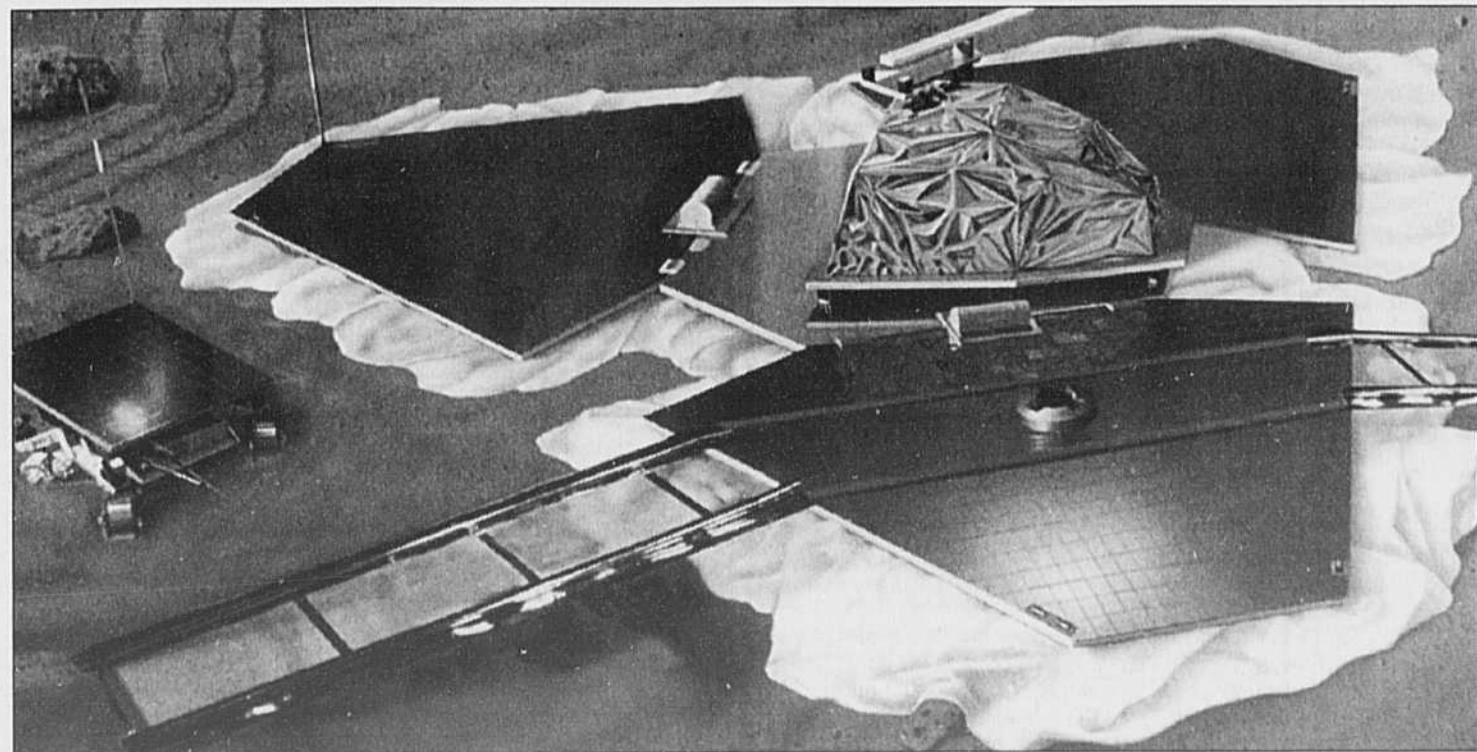
Au début du siècle, explique Marc Jobin, astronome au Planétarium, l'industriel Percival Lowell, qui s'était fait construire un observatoire privé en Arizona, prétendait également voir sur Mars, à travers les cartes qu'il dressait de la planète, de 600 à 700 de ces canaux, et aussi les traces d'une vie organisée, au point de compter sur un système politique!

Plus récemment, en 1984, la découverte en Antarctique d'un météorite venu de Mars, dans lequel on est à 50 % sûr d'avoir trouvé les traces d'une ancienne bactérie, confortait une fois de plus la thèse voulant que la vie ait jadis existé sur Mars. Les découvertes des traces d'anciennes rivières sur la planète rouge vont d'ailleurs dans le même sens.

Mais selon Robert Gagnon, animateur au Planétarium et professeur de sciences, la conquête de l'espace est plus affaire de curiosité scientifique que de recherche de vie, ou même de semblables à travers le cosmos.

«Les planètes nous aident à comprendre la Terre», dit-il. Ainsi, c'est l'effet de serre, semblable à celui que l'on observe sur Terre, qui aurait provoqué l'évaporation de l'océan qui se trouvait sur Vénus, par exemple.

L'exposition Une île céleste, qui accompagne le spectacle, par fait pour sa part la connaissance du citoyen moyen de la Terre et du cosmos qui l'entoure. On y apprend entre autres que la Lune s'éloigne de la Terre de cinq centimètres par année. Ce mouvement est le produit de l'énergie dégagée des marées. L'attraction de la Terre vers la Lune fait en effet que notre planète s'allonge légèrement dans sa direction. Ce mouvement se produit plusieurs fois par jour, puisque la Terre est en mouvement, et produit le balotement des océans que l'on appelle les marées. Sans Lune, le jour sur Terre ne serait que de six ou huit heures au lieu de 24, donnant du coup naissance à une tout autre forme de vie et de civilisation... Par ailleurs, poursuit M. Gagnon, une convection dans le noyau terrestre produit également la dérive des continents. Ainsi, à cause de ce phénomène, l'Amérique se rapproche du Japon de trois centimètres par année. «L'Atlantique s'agrandit et le Pacifique rétrécit», constate M. Gagnon. L'exposition présentée au Planétarium a été montée par le Collège de Sherbrooke.



Le Planétarium de Montréal profite de l'atterrissage de la sonde Mars Pathfinder (reproduite ci-dessus) et de son robot Sojourner sur Mars pour présenter un spectacle sur l'évolution de la connaissance humaine de cette planète.

EN BREF

Chambly: funérailles demain

(Le Devoir) — C'est demain qu'auront lieu les funérailles de Marilou et Guillaume Gélinas, les deux enfants victimes, le week-end dernier, de la collision entre une motomarine et l'embarcation pneumatique que conduisait leur grand-père, Herman Coulombe, sur le bassin de Chambly. Ce dernier, qui souffre d'un choc nerveux, n'a pu encore être interrogé par les policiers de Chambly, qui rencontreront par ailleurs de nouveau, d'ici quelques jours, la jeune conductrice de la motomarine impliquée dans l'accident. On devrait en savoir davantage, mercredi prochain, sur les circonstances de cette tragédie, indiquant la position des embarcations au moment de l'impact, selon les différents témoins, devraient permettre aux enquêteurs de déterminer, notamment, lequel des pilotes avait le droit de passage.

mandé la tenue d'une enquête à la SQ et veut aussi que le service policier détermine si la pratique du naturisme est illégale. La municipalité a adopté cette résolution le 7 juillet après que trois cas de grossière indécence, dont deux envers des fillettes, furent survenus dans le parc au cours des dernières semaines.

Ferland en cour

(PC) — Jean-Pierre Ferland devra comparaître vendredi prochain à Joliette pour faire face à deux accusations liées à un incident survenu le 7 juin sur l'autoroute 40, à Berthier. Le chanteur sera accusé de conduite automobile avec capacités affaiblies et refus d'obtempérer à un ordre d'un policier qui voulait lui faire passer un test d'ivressemètre. Jean-Pierre Ferland, qui habite Saint-Norbert, dans la région de Lanaudière, pourrait se faire représenter par son avocat. La peine maximale dans ce genre d'affaire est de 2000 \$, six mois de prison ou les deux. La peine minimale est de 300 \$.

Drame familial à Laval

(PC) — Un autre drame familial est survenu au Québec alors qu'un homme âgé dans la cinquantaine, du quartier Fabreville à Laval, aurait tué sa femme tôt hier matin avant de tenter de s'enlever la vie. L'homme se trouvait hier dans le coma après s'être tiré une balle dans la tête. Au milieu de la nuit, un homme avait appelé le 911 pour dire que les policiers trouveraient une femme blessée et un enfant endormi dans une résidence de Fabreville. À leur arrivée à l'adresse indiquée, les policiers ont seulement trouvé un enfant de dix ans. Deux heures plus tard, les policiers se rendaient au centre commercial Carrefour Laval pour trouver l'homme sérieusement blessé, gisant dans sa voiture. Plus tard, après une fouille approfondie, on découvrirait le corps de la femme, âgée de 41 ans, caché derrière une grosse armoire dans la chambre des maîtres de la maison.

En voiture... électrique

(Le Devoir) — Le véhicule électrique de Bombardier peut être utilisé en location par le grand public sur le site du Mont-Tremblant depuis hier, et ce, jusqu'à la fin du mois d'octobre. Le «Neighborhood Electric Vehicle» (NEV) circule en effet sur la voie publique. Cette initiative de l'Association de villégiature de Tremblant et du Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec permettra de cueillir des données sur les impacts de l'utilisation d'un tel véhicule.

Enquête sur le nudisme

(PC) — La Sûreté du Québec (SQ) a ouvert une enquête pour déterminer si des actes criminels ont été commis dans le secteur des nudistes dans le parc provincial d'Oka, au nord-ouest de Montréal. La paroisse d'Oka a de-

loto-québec résultats		
6/49 Tirage du 97-07-16		
6 15 16 36 39 46		
Numéro complémentaire: 38		
GAGNANTS	LOTS	
6/6	1	2 163 664,00 \$
5/6+	1	649 099,20 \$
5/6	253	2 052,50 \$
4/6	13 430	74,10 \$
3/6	222 211	10,00 \$
Ventes totales: 14 554 307,00 \$		
Prochain gros lot (approx.): 2 300 000 \$		

Extra Tirage du 97-07-16		
NUMÉROS	LOTS	
597491	100 000 \$	
97491	1 000 \$	
7491	250 \$	
491	50 \$	
91	10 \$	
1	2 \$	
TVA, le réseau des tirages		
Le modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.		

Donnez du sang.
Le plus beau des cadeaux.

Croix-Rouge canadienne

Anjou-Québec

Traiteur

Nos maîtres bouchers et notre chef cuisinier vous ont préparé tout pour les grillades et plats à emporter vous faciliter la tâche en cette période de vacances

Les brochettes variées — marinées — prêtes à cuire

La Gazpacho ou la Vichyssoise

L'Avocado farci aux crevettes ou Le Saumon mariné à l'aneth et vin blanc

Le filet de veau aux pommes et Calvados ou La cuisse de canard rôti aux écorces d'orange

Les grelots en robe des champs ou Le riz à l'espagnol

Le Fraisier ou Le Nougat glacé au miel et fruits confits

Salut à tous en notre bon maître François Rabelais

1025 Laurier Ouest
Outremont
Tél: 272-4065-4086

LES ACTUALITÉS

Le mandat de «l'ami de la cour» reste énigmatique

Un avis nuancé de la Cour suprême pourrait être vu comme une défaite fédérale, estime M^e Benoît Pelletier

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le mandat de M^e André Joli-Cœur comme amicus curiae demeure énigmatique. Mais si la Cour suprême du Canada tient à avoir l'éclairage d'un point de vue souverainiste au sujet de la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance, c'est peut-être que son jugement sera plus nuancé qu'on pouvait le croire, estime le constitutionnaliste Benoît Pelletier.

Pelletier refuse de parler de victoire fédéraliste. D'abord parce que les fédéralistes ne sont pas tous des adeptes du plan B, la ligne dure adoptée par Ottawa afin de préciser les conditions d'accession à la souveraineté. Dans son volumineux mémoire déposé devant la Cour suprême, l'avocat du gouvernement fédéral Yves Fortier avance qu'une déclaration unilatérale d'indépendance est illégale et qu'il faudrait invoquer les procédures de modification à la Constitution pour que le Québec quitte la fédération.



André Joli-Cœur

la cour éviterait d'être trop tranchée, ne donnerait pas tout à fait raison au fédéral et préparerait le terrain pour un espèce de grand compromis politique. Il rappelle que la Cour suprême n'avait pas fait de «vrai perdant» lorsqu'elle avait statué que le rattachement unilatéral de la Constitution était légal mais contraire aux conventions établies. Au cœur de la tourmente, l'avocat de Québec André Joli-Cœur continue d'observer la règle du silence, refusant toutes les demandes d'interview des médias, mais sa nomination continue de faire sourcilier bien des gens.

d'avoir réussi à attraper les services d'un avocat souverainiste. M. Brun estime que la crédibilité de la Cour suprême est cependant «entachée» au départ car le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard ne reconnaît pas la légitimité des tribunaux canadiens pour décider de l'avenir du Québec. Désavoué par le gouvernement du Québec, l'impact de M^e Joli-Cœur, qui ne parle qu'en son nom, «sera très limité», croit-il. D'autres croient que la Cour suprême n'a fait que «jouer le jeu politique» du gouvernement de Jean Chrétien en allant dénicher un «ami de la cour» de tendance souverainiste. «C'est surtout pour se donner une crédibilité auprès du mouvement souverainiste», croit le critique bloquiste Michel Bellemare. Au contraire, estime le sénateur Gérard Beaudoin, expert en droit constitutionnel. «On ne peut pas lui reprocher de nommer un amicus curiae. Ça m'apparaît logique de procéder de cette façon-là [...] C'est une question d'équilibre, la cour veut entendre les deux côtés», croit-il.

Première Conférence parlementaire des Amériques

Charbonneau attend avec fébrilité ses invités, riches ou pauvres

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, prépare fébrilement la Conférence parlementaire des Amériques, dont il sera le président, en affirmant sa conviction que l'intégration économique de ces pays demeurera un vœu pieux si elle n'est pas accompagnée de la solidarité des riches envers les pauvres. Alors que les invités des 35 pays de l'hémisphère américain, les élus de 217 États et des représentants de 302 assemblées parlementaires, des plus riches aux plus pauvres, autant celles de Cuba, d'Haïti que des États-Unis, du Brésil, ou du Nicaragua, commencent à répondre aux invitations de M. Charbonneau, la réflexion se précise sur les véri-

tableaux objectifs de l'événement qui se déroulera en septembre. «Il faut prendre conscience, a expliqué M. Charbonneau, que si on veut que l'opération d'intégration réussisse, il va falloir respecter le fait que tous ne sont pas également équipés au départ.» L'exercice pour ces parlementaires venus de tous les horizons sera effectivement de présenter les préoccupations de leurs mandants plutôt que de leur gouvernement ou formation politique. «L'élément central des discussions, selon M. Charbonneau, devra tenir compte du fait que les Parlements sont directement concernés par la mise en place du processus d'intégration économique qui, inexorablement, modifiera le contexte régional et hémisphérique et entraînera divers effets aux plans social et économique.»

Le rendez-vous des Amériques fera aussi une place à des représentants de l'Europe et de l'Asie-Pacifique. Ils partageront leurs expériences. A titre de créateur de l'événement, M. Charbonneau sait que la présence de parlementaires américains est essentielle. C'est ainsi qu'il a été forcé de convaincre les Américains d'être présents, même si on invitait les Cubains. «Ils ont vite compris, a-t-il dit, qu'il s'agit d'une conférence qui relève des règles de la diplomatie parlementaire plutôt que gouvernementale et ils ont accepté d'être là.» L'événement réunira près de 600 parlementaires. Selon M. Charbonneau, il coûtera au plus 2,2 millions de dollars dont 500 000 \$ venant de Québec, 300 000 \$ d'Ottawa et au moins 300 000 \$ du secteur privé et de sociétés d'État comme Hydro-Québec.

Si tout se déroule comme prévu, lors de cette première expérience, si la participation est convaincante et les résultats probants, il est évident que l'événement se perpétuera. «Tout le monde comprend, a expliqué M. Charbonneau, que si on engage un processus de dialogue, il est aberrant de penser que ce sera pour une seule fois.» C'est ainsi qu'à Québec, du 18 au 22 septembre, on discutera aussi du suivi que l'on souhaite à l'événement. «Au minimum, a-t-il précisé, on songe à mettre sur pied une association de parlementaires des Amériques.» Elle pourrait devenir l'embryon d'un futur Parlement comme celui d'Europe ou d'Amérique latine. «Ce n'est pas impossible, a conclu M. Charbonneau, même si ce n'est pas nécessaire, pour le moment, de le savoir puisqu'on aura un mécanisme pour poursuivre le dialogue amorcé à Québec.»

Téléphone: 985-3344 AVIS PUBLICS Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE. NO: 500-02-0390/14-969. AMEX BANK OF CANADA, Partie demanderesse - vs- SINAN KAPTANOGLU, Partie défenderesse. Le 30ème jour de juillet 1997, à 10h00, au 6840, LAMIRANDE, LAVAL, QC, district de LAVAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: SINAN KAPTANOGLU, saisi en cette cause, consistant en: un téléviseur de marque Colortrak et accessoires, un lecteur de disque compact de marque Aiwa et accessoires, 1 tondeuse de marque Black & Decker, Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, 514-278-2414. Fax: 278-9667. ALBERTSON & ASSOCIES, HUISSIERS, 7012, boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE. NO: 500-02-0390/14-969. AMEX BANK OF CANADA, Partie demanderesse - vs- SINAN KAPTANOGLU, Partie défenderesse. Le 30ème jour de juillet 1997, à 10h00, au 150, DE L'ARCADE, LAVAL, QC, district de LAVAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: KALI CHRISOVARGIS, saisi en cette cause, consistant en: un lot d'effets mobiliers divers, Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, 514-278-2414. Fax: 278-9667. ALBERTSON & ASSOCIES, HUISSIERS, 7012, boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE. NO: 500-12-236907-972. BARRIA BAYDOUN, Partie défenderesse. ORDRE est donné à BARRIA Baydoun de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111, Boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de BARRIA BAYDOUN. Lieu: Montréal. Date: 15 juillet 1997. MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

VENTES EN JUSTICE Conditions et renseignements. 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées. 2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé. 3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation. La Chambre des huissiers du Québec.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE. NO: 500-02-004526-989. DEMANDE DE PAIEMENT ET AVIS DE VENTE. COMITE CONJOINT DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, Partie demanderesse - vs- ACIER METOBE INC., Partie défenderesse. Le 29e jour de juillet 1997, à 13h30, au 3450, DES ENTREPRISES, TERREBONNE, QC, district de Terrebonne seront vendus par

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE. NO: 500-02-004526-989. DEMANDE DE PAIEMENT ET AVIS DE VENTE. COMITE CONJOINT DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, Partie demanderesse - vs- ACIER METOBE INC., Partie défenderesse. Le 29e jour de juillet 1997, à 13h30, au 3450, DES ENTREPRISES, TERREBONNE, QC, district de Terrebonne seront vendus par

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE. NO: 500-12-236907-972. BARRIA BAYDOUN, Partie défenderesse. ORDRE est donné à BARRIA Baydoun de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111, Boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de BARRIA BAYDOUN. Lieu: Montréal. Date: 15 juillet 1997. MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE. NO: 500-12-236907-972. BARRIA BAYDOUN, Partie défenderesse. ORDRE est donné à BARRIA Baydoun de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111, Boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de BARRIA BAYDOUN. Lieu: Montréal. Date: 15 juillet 1997. MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). PRENEZ AVIS que la compagnie 9029-0131 QUÉBEC INC. ayant son siège social au 208, Boul. Ste-Rose, Laval, Québec H7L 1L6 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et, à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, l'avis requis par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Montréal, ce 16 juillet 1997. TITINO POTTECHIN DE PAUV. Les procureurs de la compagnie.

VILLE DE WESTMOUNT Avis de vente pour non-paiement de taxes

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la sous-signée, greffier de la Ville de Westmount, qu'à sa séance générale tenue le 7 juillet 1997, le conseil a adopté une résolution ordonnant au greffier de la ville, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous décrits, situés dans ladite ville, à l'enchère publique, pour satisfaire au paiement des taxes municipales avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus. Cette vente aura lieu le mardi 23 septembre 1997, à dix heures de l'avant-midi (10 h 00), à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E2. Toutefois, les immeubles seront exclus de la vente si lesdites taxes ainsi que les intérêts et les frais sont payés avant le moment prévu pour ladite vente. Le prix d'adjudication de ces immeubles sera payable immédiatement, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Westmount. Lesdits immeubles seront vendus avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, les affectant ou pouvant les affecter, et à toutes déclarations de copropriété pouvant les affecter. Lesdits immeubles apparaissent aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal et sont situés dans la Ville de Westmount (cadastre officiel de la paroisse de Montréal).

Provincia de Québec Ville de Laval Appel d'offres. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants: No 7683 Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur les 56e et 58e Rues, 39e Avenue (secteur 4), rues France, Irma, Esther et Hamel (secteur 5) (règlement numéro L-9463). No 7684 Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur le boulevard Lesage (secteur 1), croissant d'Avignon, rue Auvergne, 5e Rue, rues d'Aurillac, de Mexico, Daniel (secteur 2) (règlement numéro L-9463). No 7685 Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur les rues Jordan, 5e Rue, rues d'Aurillac, de Mexico, Daniel (secteur 2) (règlement numéro L-9463). No 7686 Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur l'Avenue Webb, place Laurence, rue Ferrier (secteur 3), rue Filiatrault (secteur 4) (règlement numéro L-9463). No 7687 Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur l'Avenue Bach (secteur 2), croissant Foch, boulevard Longpré (voie est) (secteur 5), rues Beaucourt, Capitot, de Trèves, de Tournai (secteur 6) (règlement numéro L-9463). No 7688 Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur les rues Leroux, St-Césaire, St-Germain, du Cresson, de la Savane, avenue Collin et boulevard Lévesque (secteur 1) (règlement numéro L-9463). No 7689 Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur les avenues Verdi et Parissi (secteur 2), les 58e, 66e, 85e et 77e Avenues (secteur 3) (règlement numéro L-9463). No 7690 Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur les avenues Jordan, 5e Rue, rues d'Aurillac, de Mexico, Daniel (secteur 2) (règlement numéro L-9463). Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de la Ville de Laval au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure du mardi 5 août 1997 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville. Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges. Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 60,00 \$ non remboursable. La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. DONNÉ À LAVAL ce 18 juillet 1997 Me Guy Collard, greffier

ENCAN PUBLIC RÉSERVOIRS ET ÉQUIPEMENT DE POMPAGE ÉQUIPEMENT DE BUREAU. Seront vendus sous contrôle de justice les biens de la compagnie: 9001-3715 Québec inc. Le mercredi 30 juillet 1997, à 10h30 au 944-B, Chemin Trudeau, Belloeil (sortie 109 de l'autoroute 20). Autres biens mis en vente: VÉHICULES Camion FORD Cutaway 1993, mod. E-350, blanc, 120 000 km Mini-van CHEVROLET Lumina 1993, mod. APV Inspection: Mardi 29 juillet 1997, de 9h00 à 17h00 Conditions: Dépôt: 25% argent comptant ou chèque visé Balance: argent comptant ou chèque visé GESTION BAIL INC. Tél. 514-397-0114, fax. 514-766-1883 Commissaire-priseur

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL Appel d'offres. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants: No 7691 Travaux de prolongement de la voie réservée pour autobus et d'implantation d'une voie de virage à gauche dans les deux sens, de remplacement des systèmes de feux de circulation, de synchronisation, de marquage, de signalisation, d'éclairage et de travaux connexes sur le boulevard des Laurentides entre le boulevard Cartier et la rue St-Michel (règlements numéros L-9203-Q, L-9204-Q et L-9359). No 7692 Travaux d'égout pluvial, de réhabilitation du réseau d'égout et de remplacement de remplacement de conduite défectueuse d'aqueduc sur une partie du boulevard Lévesque Est et des avenues Desnoyers, St-Laurent et Champagnat ainsi que sur une partie des rues Beausoleil, St-Henri, St-Joseph, St-Jacques, de la Fabrique et Naud (règlement numéro L-9381). Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de la Ville de Laval au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure du mardi 5 août 1997 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville. Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges. Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 120,00 \$ non remboursable. La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. DONNÉ À LAVAL ce 18 juillet 1997 Me Guy Collard, greffier

RAYMOND, CHABOT INC. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ. Dans l'affaire de la faillite de: MANON DESMARAIS PINARD, 3550 Saint-Pierre Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec J2T 1R1. Avis est par les présentes donné que MANON DESMARAIS PINARD ayant déposé une cession le 14^e jour de juillet 1997, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30^e jour de juillet 1997 à 10 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant Ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec. ST-HYACINTHE, ce 15^e jour de juillet 1997. Raymond, Chabot Inc. 1050, boul. Casavant Ouest Bureau 2001 St-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9 Tél.: (514) 774-4300 (Mtl) 467-6992

Transports Québec Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES. Contrat no 6874-97-0005 - Concassage et mise en réserve dans les rangs B et 9, lots 43 et 44, municipalité de Paradis, no Baie-James, MRC Abitibi-Ouest. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. On peut obtenir copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique «Coût du dossier»; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable. Garantie de soumission exigée: 11 800 \$ (cautionnement) ou 5 900 \$ (autre). Coût du dossier: 20 \$ Les intéressés peuvent consulter ou obtenir les documents d'appel d'offres en s'adressant aux bureaux suivants: QUÉBEC Service de la gestion contractuelle Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est 2^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848 MONTREAL Service de la gestion contractuelle Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 3^e étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061 Réception des offres: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 5 août 1997, 15 h. La Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues. Le sous-ministre Yvan Demers, ing.

LE DEVOIR

LE MONDE

ALGÉRIE

Abassi Madani souhaite que «cesse» la violence

Saluée par Téhéran et Karthoum, la libération du chef du FIS divise les partis algériens

AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Le chef historique du Front islamique du salut (FIS-dissous) Abassi Madani, libéré mardi, a souhaité hier que «cesse» la violence qui ensanglante l'Algérie depuis 1992, ajoutant qu'il allait travailler pour le «bien» de son pays.

M. Madani, 66 ans, qui s'exprimait devant deux journalistes, dont un de l'AFP, à la sortie de la mosquée de Belcourt à Alger, n'a cependant pas explicitement appelé à une trêve des opérations armées.

«Nous allons faire exploser les bombes de la vie», a-t-il expliqué, interrogé sur la violence.

«Tout ce que nous voulons et que tout le monde veut, c'est que tout cela cesse», a expliqué Cheikh Madani, suscitant un murmure d'approbation de quelques centaines de personnes qui s'étaient rassemblées autour de lui.

M. Madani sortait de la mosquée Salah Eddine El-Ayoubi de Belcourt, familièrement appelée «Kaboul», où il venait d'accomplir la prière du Dohr (mi-journée). «Je veux le bien, tout le bien pour mon pays et mes frères», a-t-il poursuivi.

M. Madani a bénéficié mardi d'une libération conditionnelle après six ans de détention.

Invité à s'exprimer sur les attentats qui ensanglantent le pays, il a répondu par une parabole: «Je vous invite à lire d'une manière intelligente La Fontaine. L'agneau peut-il manger le loup?»

Le FIS, qui dispose d'une branche armée, l'Armée islamique du salut (AIS), a toujours rejeté la responsabilité des violences sur les autorités, après l'annulation du premier tour des législatives de décembre 1991, remporté par le mouvement islamiste.

L'AIS a toujours indiqué faire allégeance au FIS et affirme n'attaquer que des cibles «militaires» ou des «militaires», les membres des groupes d'autodéfense armés par les autorités. Ses effectifs seraient de plusieurs centaines d'hommes en armes, surtout implantés dans des maquis de l'Est et de l'Ouest.

A l'étranger, le bulletin islamiste *El Ribat*, proche de

l'instance exécutive du FIS, a estimé mercredi soir que si le pouvoir désirait «mettre fin à l'affrontement» il devait ouvrir «un dialogue véritable avec la direction du FIS» et libérer Ali Belhadj, le «numéro deux» du mouvement, un «radical» proche des groupes armés.

M. Belhadj est le dernier haut dirigeant du FIS encore incarcéré. Cheikh Madani a indiqué ignorer où se trouvait ce dernier. «Mais j'espère qu'il sera libre, lui aussi, bientôt», a-t-il dit.

«Je suis libre de mes mouvements, je vais où je veux, je parle à qui je veux et ma maison est ouverte à tous ceux qui, animés par de bonnes intentions, veulent y entrer», a poursuivi M. Madani.

La presse arabe de Londres avait indiqué mercredi que M. Madani affirmait n'avoir signé aucun «contrat» avec les autorités avant sa libération.

Abassi Madani a aussi indiqué aller «bien» mais être un «peu fatigué». Il a expliqué que ses conditions de détention avaient été «bonnes, sauf les premiers temps».

La libération de M. Madani a divisé les partis algériens, suscitant notamment les craintes des «démocrates», hostiles aux islamistes. Une partie de la presse privée s'est interrogé sur les intentions du pouvoir, et s'est demandé si cette libération avait fait l'objet de tractations.

En l'absence de toute déclaration officielle, le quotidien (gouvernemental) *El Moudjahid* a affirmé que cette libération n'était «ni plus ni moins qu'un geste d'un Etat de droit qui combine toute la rigueur de la loi avec l'esprit de tolérance qui l'anime».

La libération de M. Madani a été saluée hier par l'Iran, accusé à plusieurs reprises par les autorités algériennes de soutenir le «terrorisme» en Algérie. Téhéran a estimé que cette décision constituait «un pas vers la restauration de la démocratie» et «un pas en direction de la suppression de la violence dans ce pays».

Au Soudan, autre pays mis en cause par Alger, l'organisation de la Conférence populaire islamique (CPI-islamiste, pro-gouvernementale) a qualifié cette libération de «bon geste».

Réforme de l'ONU

Annan veut renforcer les opérations de maintien de la paix

Après les États-Unis, le Canada et la France ont exprimé leur soutien au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui a présenté mercredi un vaste plan de réformes de l'organisation et de ses 28 agences spécialisées. Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a qualifié le plan d'«ambitieux et innovateur» et a encouragé les autres États membres «à considérer sous un jour favorable les recommandations» contenues dans le document. Pour sa part, la France a indiqué qu'elle «ne ménagera pas son soutien» au secrétaire général «pour l'aider à donner corps à un grand nombre de propositions qui, pour l'essentiel, ont été suggérées par l'Union européenne».

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Les missions de maintien de la paix posent toujours de graves problèmes aux Nations unies. Dans son plan de réformes, rendu public mercredi, le secrétaire général, Kofi Annan, appelle donc les États membres à faire preuve de «volonté politique» pour «préserv[er] la capacité de l'organisation d'organiser, gérer et conduire ces opérations avec efficacité et succès» et suggère de nombreuses recommandations pour remédier à certaines carences.

Le secrétaire général souligne que depuis la fin de la guerre froide, l'ONU est désormais concernée par des conflits intérieurs et des situations humanitaires complexes. Actuellement, l'ONU entretient 17 missions de maintien de la paix à travers le monde et 25 000 Casques bleus, dont la majorité est déployée dans des pays secoués par des conflits ethniques.

Malheureusement, constate M. Annan, «la complexité des opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité et l'insuffisance des ressources et de la volonté politique qui permettraient de les mener à bien compromettent les efforts que fait l'ONU pour régler un certain nombre de conflits».

Ainsi, rappelle le secrétaire général, la mise sur pied d'une mission de maintien de la paix est trop lente et se déroule souvent sans planification adéquate alors que l'obtention de contingents arrive au compte-gouttes. «L'organisation n'a toujours pas la capacité d'appliquer rapidement et efficacement les décisions du Conseil de sécurité».

Trois pays en développement au Conseil de sécurité?

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Washington s'est prononcé hier en faveur de l'admission, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, de trois pays en voie de développement (qui n'ont pas été identifiés) en plus du Japon et de l'Allemagne.

Mais en présentant les propositions américaines lors d'une réunion à huis clos d'un groupe de travail de l'ONU sur l'élargissement du Conseil de sécurité, l'ambassadeur américain aux Nations unies, Bill Richardson, a demandé qu'un groupe séparé soit mis en place pour discuter du problème du droit de veto.

«Je vous invite à lire d'une manière intelligente La Fontaine. L'agneau peut-il manger le loup?»

Le secrétaire général constate donc qu'un «système efficace de sécurité mondiale ne saurait exister que si le Conseil de sécurité peut être pratiquement assuré qu'il pourra dépêcher rapidement des forces sur place».

Pour remédier à ces problèmes, M. Annan suggère que les États membres étudient sérieusement les propositions visant à créer une force de déploiement rapide comme celles présentées par le Canada et les Pays-Bas en 1995. Il réclame aussi que l'ONU dispose d'un budget permanent pour financer adéquatement les opérations de maintien de la paix.

Sur le plan institutionnel, le secrétaire général estime que l'ONU devrait bénéficier des ressources des États membres en ce qui concerne la collecte d'informations qui renforceraient ses capacités d'analyse en matière d'action préventive.

De plus, il réclame un renforcement des effectifs du département du maintien de la paix par l'abandon progressif de la pratique du recours à du personnel détaché gratuitement par leur gouvernement au profit de personnel engagé par l'ONU.

En ce qui concerne le recours à la force, si souvent invoqué entre 1991 et 1994 particulièrement en Somalie et en Bosnie, M. Annan indique que l'ONU «n'a pas la capacité institutionnelle de conduire l'action coercitive militaire prévue par le Chapitre VII de la Charte». Il estime qu'il est préférable de la déléguer «à des coalitions circonstancielles d'États membres disposés à le faire».



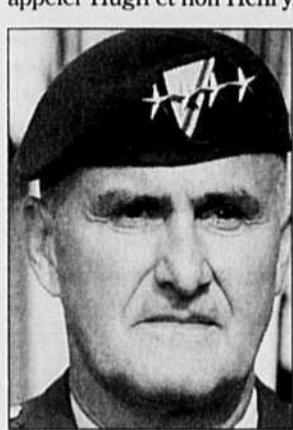
Chef d'état-major interarmes

Clinton choisit le commandant de l'intervention en Haïti

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président Bill Clinton a annoncé jeudi la nomination du général Henry «Hugh» Shelton, qui avait commandé en 1994 l'intervention américaine en Haïti, au poste de chef d'état-major interarmes pour succéder au général John Shalikashvili.

La nomination du général Shelton, qui a choisi de se faire appeler Hugh et non Henry, doit encore être confirmée par



REUTERS

Hugh Shelton

le Sénat. Si c'est le cas, le général Shelton, 55 ans, deviendra le quinzième chef d'état-major interarmes de l'histoire de l'armée américaine et le troisième à être issu de l'armée de terre. Le général Shalikashvili doit quitter son poste à la tête des forces armées en septembre prochain.

Le président avait pris sa décision mercredi après une rencontre à la Maison-Blanche avec le secrétaire à la Défense William Cohen et le général Shelton lui-même. En tant que chef des Opérations spéciales (OS), le général Shelton a préparé les forces spéciales à la lutte contre les armes de destruction massive et à la guerre de l'information aussi bien qu'aux missions commando conventionnelles.

Le choix à la tête du commandement interarmes d'un général provenant des des Opérations spéciales semble indiquer que le Pentagone met l'accent désormais sur le terrorisme, les conflits ethniques et d'autres formes de conflit limités, qui constituent les principaux défis auxquels l'armée américaine risque de être confrontée.

A son nouveau poste, le général Shelton devra présider à la destinée d'une armée de 1,4 million de soldats, contrainte à une double adaptation en raison des contraintes budgétaires accrues et du saut technologique qui pourrait, dans un proche avenir, révolutionner la manière de faire la guerre.

Saluant les capacités militaires du général Shelton et en particulier son rôle en Haïti, le président Clinton a indiqué qu'il apportait «une perspective unique» à l'état-major permettant d'affronter les défis qui attendent les États-Unis.

Interrogé pour savoir si le général «survivrait» au processus de confirmation au Sénat, le président a répondu: «J'ai de bonnes raisons de croire qu'il pourrait survivre à peu près à tout». Le général Shelton, a poursuivi le président, «est distingué en tant que soldat décoré, qu'homme de réflexion innovant et comme un superbe commandant».

Hugh Shelton dirige actuellement le commandement des Opérations spéciales, situé sur la base aérienne de MacDill (Floride). «Cet honneur s'accompagne de l'immense responsabilité de s'assurer que nos forces armées restent entraînées, prêtes et équipées pour faire face aux menaces et aux dangers présents et à un avenir incertain», a déclaré pour sa part le général Shelton.

Le militaire s'était fait connaître en prenant en 1994 le commandement de l'intervention des troupes américaines en Haïti, qui a permis de chasser la junte militaire et de rendre le pouvoir au président élu Jean-Bertrand Aristide. Plusieurs fois décoré, notamment pendant la guerre du Vietnam, Shelton a aussi été commandant adjoint des opérations de la 101^e division aéroportée pendant la guerre du Golfe en 1991.

Attaquée, la SFOR réagit vivement

REUTER

Sarajevo — Le contingent britannique de la force de stabilisation en Bosnie (Sfor) a appréhendé hier quatre suspects après une attaque à l'explosif, la quatrième en quatre jours dont l'OTAN fait l'objet dans la partie du pays sous contrôle serbe.

Ces attentats, qui n'ont pas fait de victimes, semblent être en représailles de l'opération menée par des forces spéciales britanniques il y a une semaine dans cette même région pour arrêter deux criminels de guerre serbo-bosniaques, dont l'un a été tué et l'autre livré au Tribunal pénal international (TPI) de La Haye.

Robin Cook, secrétaire britannique au Foreign office, a réaffirmé hier à la BBC que son pays, comme les autres participants à la SFOR, entendait ne laisser aucun répit aux criminels de guerre recherchés par la communauté internationale car «la justice est une condition préalable importante à la réconciliation en Bosnie».

Selon l'OTAN, trois engins explosifs ont été lancés dans la nuit de mercredi à hier sur le parking de la base britannique de Banja Luka, ville sous contrôle serbe. Les Britanniques ont poursuivi les intrus et ont arrêté quatre.

Une quatrième explosion suivie d'une fusillade a été entendue plusieurs heures plus tard non loin de la base britannique. Aucun de ces incidents n'a fait de victime. Les suspects arrêtés ont été remis à la police serbe qui a ouvert une enquête conjointe avec la police militaire britannique.

Il s'agit de la quatrième attaque en quatre jours commise sur le sol de la Republika Srpska, l'entité serbe de Bosnie, contre des éléments de la SFOR ou des bâtiments de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Un soldat américain de la SFOR avait été poignardé à l'épaule mercredi matin dans le Nord-Est sous contrôle serbe, mais ses blessures sont légères et il a pu rapidement rejoindre son unité à la base américaine de Tuzla.

La SFOR a déclaré suivre l'évolution de la situation avec attention et rappelé que ses forces étaient «bien entraînées, bien équipées» et disposaient «de solides directives» contre «certaines menaces».

Les officiers de l'Alliance disent n'avoir aucune preuve de l'existence d'une campagne de vengeance contre eux. Mais la SFOR a affirmé avoir reçu une lettre qui appelait les Serbes à prendre leur revanche. Le document, qui fait référence à la «Main noire», un mouvement extrémiste serbe du début du siècle, affirme que la SFOR sera traitée comme une puissance occupante.

Crise ministérielle au Pérou

Après celui des Affaires étrangères, le ministre de la Défense tire sa révérence

AFP ET REUTER

Lima — Le Pérou a un nouveau ministre des Affaires étrangères, Eduardo Ferrero, qui succède au ministre Francisco Tudela, démissionnaire. Hier, un autre ministre, le général Tomas Castillo Meza, a lui aussi tiré sa révérence. M^r Ferrero a notamment été l'un des négociateurs péruviens dépechés au Brésil pour tenter de régler un différend frontalier du Pérou avec l'Equateur.

La démission de Francisco Tudela, survenue mercredi soir, est généralement expliquée par l'impossibilité où se trouvait Tudela — l'un des survivants de la prise d'otages par les guérilleros du MRTA à la résidence de l'ambassadeur du Japon — d'entériner la décision du président Alberto Fujimori de déchoir de sa nationalité péruvienne Baruch Ivcher Brostein, propriétaire du Canal 2 (Frecuencia latina). Le Canal 2 s'est signalé par une série de reportages fracassants dont le plus récent a trait à une série d'écoutes électroniques illégales touchant le milieu journalistique ainsi que des personnalités des affaires et de la politique.

La station dont Ivcher est propriétaire fut aussi le premier média à mentionner des cas de torture au sein du service de renseignements (SIN). Des agents du SIN ont, parce qu'ils la jugeaient trop bavarde avec les médias, torturé l'agent militaire Léonor La Rosa.

Au moment où le président Fujimori est au plus bas depuis sept ans dans les sondages, un deuxième ministre, celui de la Défense, le général Tomas Castillo Meza, a démissionné hier de son poste et l'on parle du ministre de l'Intérieur pour prendre sa succession. Cette démission se produit à la suite d'allégations faisant état de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité, a-t-on appris hier de source gouvernementale.

Hier à Lima, au cours d'une cérémonie au Palais du gouvernement, le président Fujimori a reconnu le côté paradoxal de la crise actuelle; son gouvernement «créé des attentes» dans la communauté internationale mais des circonstances de politique interne contribuent à l'affaiblir. Dans ce contexte, le président de l'état-major conjoint des Forces armées, Nicolás Hermosa Ríos, a cru utile de réaffirmer «la subordination, la loyauté et l'appui discipliné» de ses troupes à Alberto Fujimori que la Constitution place à la commande des Forces armées.

Violence sectaires en Ulster

Les couples «mixtes» sont pris à partie

Les unionistes modérés d'Ulster ont qualifié hier d'«inacceptables» les propositions du premier ministre britannique, Tony Blair, pour débloquer le processus de paix, alors que les projets d'un défilé protestant en août à Belfast font craindre de nouvelles violences.

HERVÉ AMORIC
AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Le meurtre sectaire d'une jeune fille catholique, abattue mardi chez son petit ami protestant, donne un exemple extrême de la difficulté qu'éprouvent les couples «mixtes» à trouver leur place dans une société nord-irlandaise profondément divisée.

Dans le village protestant d'Aghalee, au centre de la province, on cherche à comprendre pourquoi un tueur a fait irruption dans la maison de la famille Green et tiré à bout portant sur Bernadette Martin, 18 ans, que John Green, son hôte, considérait comme sa «propre fille».

«La confiance entre les deux communautés est en ruines», pense Dorothy Keegan, protestante d'une trentaine d'années. Secrétaire dans l'entreprise où Bernadette travaillait, elle a comme elle rencontré son conjoint catholique sur son lieu de travail. «A l'usine, on sort les uns avec les autres, la religion ne compte pas», dit-elle. Pourtant, «nous avons dû quitter Portadown», ville protestante qui devient chaque été un point de confrontations lorsque les protestants défilent au cœur d'un quartier catholique.

«En juillet, dans notre rue, en plein centre ville protestant, on ne nous adressait plus la parole», explique son mari Michael. «La nuit, je veillais de peur que des jeunes lancent une brique par la fenêtre. Finalement nous avons déménagé pour nous installer en territoire neutre à la campagne», dit-il.

«Il est très rare qu'une fille soit abattue ainsi», s'étonne-t-il. «Un gars catholique ne pourrait pas vivre dans un lotissement protestant et vice-versa, mais une fille a généralement moins de problèmes». «C'est pour ça que notre fils Joshua, un an, «sera catholique», dit Dorothy. «S'il était protestant, son père ne pourrait l'accompagner nulle part».

«J'ai eu plus de chance que Bernadette Martin», estime Maria D., une catholique, mère de trois enfants issus d'un premier mariage avec un protestant. «Mes parents avaient eu beaucoup de mal à accepter de voir leur fille de seize ans partir habiter dans un fief loyaliste de Belfast», d'autant plus qu'un de ses frères avait été abattu en 1974 par les milices protestantes clandestines, simplement à cause de sa religion.

Crise d'identité

Aujourd'hui divorcée et remariée avec un catholique, elle habite une petite ville tranquille, au bord de la mer. Mais, issus des quartiers populaires de Belfast, où la ségrégation est de rigueur, ses enfants sont à jamais tiraillés entre deux traditions. «D'école protestante en collège catholique», ils vivent une crise d'identité qui grignote leur avenir. «On peut se passer de religion, mais il est difficile de se passer de vie sociale», résume Maria.

Don, son fils aîné, ne fait qu'entrer et sortir de prison, pour vol à main armée ou voie de faits. Et selon ses compagnons de cellule, «il se fait appeler Millar, du nom de son père, ou D., comme son beau père», raconte-t-elle.

Dans les milieux aisés, en revanche, où catholiques et protestants vivent plus souvent côte-à-côte, «on préfère parler du temps, du golf ou des vacances», dit Brian Fitzpatrick, historien à l'université d'Ulster, «mais politique et religion, sont facilement des sujets tabous».

Un meurtre sectaire? «Je ne veux pas en entendre parler», dit P., une cadre commerciale catholique de 27 ans, qui vit avec un protestant et préfère taire son nom, «la politique ne m'intéresse pas».

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Un cadeau de Noël en plein été

Eaton reçoit un bon coup de main de ses fournisseurs

Le père Noël arrive en plein été chez Eaton, qui reçoit un sérieux coup de main de 200 créanciers ayant accepté de lui fournir des marchandises à l'approche du retour à l'école et de la période des Fêtes qui suivra peu après. Tout cela augure bien pour l'avenir à long terme de Eaton, du moins pour ce qu'il en restera une fois la restructuration complétée.

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Eaton et un important groupe parmi ses fournisseurs ont convenu d'un arrangement tout à fait inédit pour les trois prochains mois qui devrait permettre à cette chaîne de magasins non seulement de survivre à court terme, mais aussi de lui donner suffisamment de temps pour reprendre son souffle (financier) et assurer sa pérennité.

Hier matin avait lieu à Montréal une réunion entre les dirigeants de la Compagnie Eaton et le Bureau national du vêtement, qui représente environ 500 fournisseurs dont plus de 200 sont des créanciers des magasins Eaton. Il y avait aussi les représentants de la firme de comptables Richter, Usher & Vineberg, laquelle avait été mandatée pour présenter un rapport sur la situation financière de Eaton. Il y avait un autre observateur neutre de la firme Ernst & Young.

Or ces experts soutiennent que Eaton est en mesure de payer les marchandises livrées conformément aux prévisions au cours de la période allant de juillet à septembre 1997. Ces observateurs neutres ont pu voir le plan d'affaires, des documents juridiques et les lignes de crédit. Eaton a en outre fait savoir qu'elle prévoit un certain nombre de faits nouveaux positifs dans les 30 prochains jours. Ces comptables



George Eaton (à gauche), président du conseil d'Eaton, a donné hier une conférence de presse en compagnie de Bert Lafford, président du Bureau national du vêtement, et du président d'Eaton, George Kosich.

assurèrent le suivi du dossier jusqu'à la fin du mois d'août.

Les 200 créanciers concernés et membres du Bureau national du vêtement sont d'importants fournisseurs de vêtements et d'accessoires, et Eaton constitue depuis longtemps pour eux un client majeur. En revanche, Eaton a un besoin vital de ces fournisseurs au moment où approchent les deux périodes les plus importantes de l'année, soit le retour à l'école en septembre et le marché de l'automne-hiver, qui comprend le temps des Fêtes (Noël et Nouvel An).

«Le Bureau national du vêtement appuie l'initiative de restructuration de Eaton et est encouragé par ces événements nouveaux jusqu'à ce jour. Le Bureau apprécie certainement les bonnes communications qui sont maintenues avec Eaton tout au long de ce processus», peut-on lire dans le communiqué émis après la réunion. Les créanciers sont rassurés en outre depuis l'arrivée de George Kosich à la présidence de la Compagnie Eaton.

Celui-ci était d'ailleurs présent à la conférence de presse à laquelle participaient aussi George Eaton, président du conseil, Bert Lafford, président du Bureau national du vêtement, John Swidler, associé principal chez Richter, Usher & Vineberg, et Hap Stephen, de Ernst & Young. De toute évidence, tout le monde est satisfait de cet arrangement provisoire qui laisse entrevoir une solution à long terme autre qu'une faillite pure et simple.

M. Eaton a remercié le Bureau pour sa coopération et M. Lafford pour son leadership. Il n'hésitait pas à affirmer que cette entente permettait à Eaton de rester en affaires. En somme, on a trouvé le moyen de rassurer les fournisseurs qui continueront de livrer la marchandise. M. Eaton était fier d'affirmer que la compagnie n'a perdu aucun fournisseur.

En revanche, les fournisseurs savent maintenant quand et comment ils seront payés. Joe Schaeffer, du Groupe Algo, l'un des plus importants fabricants de vêtements pour dames au Ca-

nada, s'est dit convaincu que Eaton, avec son plan de relance et une nouvelle direction, va survivre à ses difficultés actuelles. «Depuis 55 ans, Eaton a compté parmi nos meilleurs clients, c'est une grande compagnie et le plan va réussir parce que ses magasins sont les mieux placés au Canada», a-t-il dit.

Du pain sur la planche

Voilà un joli coup de main à un partenaire d'affaires, mais il reste néanmoins beaucoup de travail à accomplir. Le programme de restructuration poursuit son cours. En fin de compte, Eaton devrait pouvoir conserver 60 magasins au lieu de 57, comme on le pensait en février dernier.

Quoi qu'il en soit, la vente d'actifs continue. Avant-hier à Toronto, on a ainsi récupéré un montant de 75 millions; il y a 110 millions en surplus provenant de montants payés par l'entreprise à la caisse de retraite des employés, que l'on pourra réinjecter dans le capital d'Eaton. Enfin, il y a certains arrangements bancaires en vue. Dans les magasins, on cherche à diversifier les produits et les présentations; les promotions qui ont déjà commencé vont se poursuivre. Bref, il semble y avoir une lumière au bout du tunnel.

«La compagnie a retrouvé son sens de la normalité», disait-on hier. Toutefois, les fournisseurs rencontrés hier ne représentent qu'une partie des créanciers; ces 200 fournisseurs vendent environ 50 % des produits achetés par Eaton. Il y a donc d'autres créanciers fournisseurs, mais il y a aussi les banquiers et les propriétaires d'immeubles dans lesquels Eaton est locataire.

Pour tous ses créanciers, Eaton doit déposer un plan le 15 août prochain. Les créanciers auront un mois pour l'accepter; un vote de 75 % (selon la valeur de la créance et non pas selon le nombre de créanciers) est requis. Par la suite, il y aura un délai de 21 jours pour une confirmation de ce plan devant le tribunal. D'ores et déjà, les créanciers savent qu'ils devront assumer des pertes; il reste à en connaître l'ampleur.

Tentative de putsch contre trois dirigeants

Les appuis en faveur de Dominion Bridge se multiplient

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Après ses banquiers, le Bankers Trust, l'assureur qui lui fournit ses cautionnements et la Société générale de financement du Québec, les hauts dirigeants de Dominion Bridge visés par une tentative de putsch ont reçu un autre appui de taille hier, non sollicité. L'Institutional Shareholder Services (ISS), un organisme américain indépendant spécialisé notamment dans l'analyse et l'évaluation de sollicitations de consentement, a fortement recommandé aux actionnaires de ne pas donner leur appui au «Comité de revitalisation».

Du moins, cet organisme du Maryland conseille d'attendre les conclusions du rapport de la firme Legg Mason Wood Walker, mandatée par le conseil d'administration de Dominion Bridge afin de lui proposer des lignes directrices quant à ses choix stratégiques devant conduire à une optimisation de la valeur de ses actions. Ce rapport devrait être déposé le 22 juillet prochain, après la fermeture des parquets boursiers. Dans la conclusion d'un document d'une quinzaine de pages, ISS invite les actionnaires à ne pas donner leur appui au «Comité de revitalisation» tant que le conseil d'administration de Dominion Bridge n'aura pas examiné toutes les possibilités devant conduire à une maximisation de la valeur de l'entreprise. «Nous croyons que le temps n'est présentement pas propice à un appui [au plan d'affaires soumis par le Comité] compte tenu du fait que le conseil devrait annoncer sous peu les alternatives stratégiques s'offrant à la compagnie», a souligné ISS, qui insiste pour dire que sa recommandation ne signifie pas qu'elle endorse la performance de la direction.

ISS en est arrivé à cette conclusion après avoir mené, entre autres, une analyse détaillée des sept propositions soumises par le «Comité de revitalisation». Ce comité est dirigé par

deux anciens employés, John Kuhns et John Dutton, et par un promoteur immobilier, Kenneth Marriash. Ces «prédateurs» veulent obtenir le consentement de la majorité des actionnaires dans leur manœuvre visant l'éviction de la direction actuelle de Dominion Bridge pour en prendre le contrôle. Dominion Bridge est à propriété diffuse, l'équipe de direction visée par ce putsch retenant 14 % des actions de l'entreprise. Quant aux trois «prédateurs», ils détiennent moins de 1% des actions. «Nos sondages internes nous indiquent, toutefois, que la direction actuelle peut compter sur la majorité des votes, que le comité surévalue de beaucoup ses propres appuis», a précisé François Morin, porte-parole de Dominion Bridge.

Propositions rejetées

D'ailleurs, Dominion Bridge rappelle qu'au cours d'une réunion tenue par le Comité mardi, à New York, les actionnaires dissidents présents ont rejeté deux des trois propositions comprises dans le plan d'affaires défendu par les responsables du comité. «Leur plan d'affaires conçu afin de revitaliser Dominion Bridge ne repose désormais que sur une seule proposition, fort discutable, et qui n'est pas documentée», a précisé Dominion Bridge.

Ces actionnaires se sont ainsi rendus à l'argumentaire de la haute direction en rejetant la proposition de privatisation complète de la filiale australienne McConnell Dowell Corp débattue par le «Comité de revitalisation». Ils se sont également opposés à l'émission, proposée par ce même comité, de droits conditionnels. Ces actionnaires dissidents ont toutefois retenu la troisième proposition du comité, soit celle de procéder à l'acquisition de FirstKey Project Technologies, «une entreprise en démarrage qui n'a pas de commandes en carnet et qui caresse un projet de cogénération à Cuba», a soutenu Dominion Bridge.

COUP D'ŒIL BOURSIER

Une bataille de géants

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Ce ne sont sûrement pas les petits investisseurs qui sont responsables de la performance des marchés. Habituellement 85 % des transactions sont d'ordre institutionnel et pourtant on voit des compagnies de toutes sortes être prises d'assaut. Présentement, il n'y a pratiquement pas de compagnie de moindre importance qui bouge. C'est la saga des gros titres. En dehors des «blue chips» c'est le calme plat et même, dans plusieurs cas, c'est la «déconfiture». Normalement, on découvre pratiquement à chaque jour de nouveaux cas de compagnies en plein élan. Ces temps-ci, on revient bredouille la plupart du temps et le choix est mince quand il y en a. Il faut quand même se réjouir de la belle performance des dinosaures. J'ai tracé surtout les couloirs principaux puisque la partie n'en est plus une vraiment à court terme. Tant que les tendances haussières (H) et les récents supports (S) tiennent le coup, on se tient tranquille mais on achète toujours le moins possible si haut, au bout d'une tendance. Il faudra attendre la prochaine dépression avant d'acheter à nouveau si on cherche des aubaines. Bien qu'à court terme, nous devrions avoir un petit repli normal, on ne s'en fait pas tant que la situation ne change pas en tendance baissière. En dehors des minières et des aurifères à éviter, seules les pétrolières continuent de bouder la poursuite des autres secteurs sans chuter sous son important support. Les aurifères montrent un minuscule revirement de direction entre les lignes formant le très petit couloir haussier A B. Mais tout ceci se passant en dessous de la tendance baissière C, on est mieux de faire comme si on ne l'avait pas vu. On en reparlera quand le mouvement sera plus crédible. Pour le moment, entrer là-dedans est un peu trop hasardeux.

DÉTAILS TOR. (X-MR TSE)



GESTION TOR. (X-MG TSE)



PRODUITS INDUSTRIELS TOR. (X-IP TSE)



SERVICES FINANCIERS TOR. (X-FS TSE)



SERVICES PUBLICS TOR. (X-UT TSE)



TRANSPORTS TOR. (X-TR TSE)



PÉTROLIÈRES TOR. (X-OG TSE)



MINES ET MÉTAUX TOR. (X-MM TSE)



AURIFÈRES TOR. (X-GL TSE)



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	21510	3421.60	-10.67	-0.3
XCB:Bancaire	9107	5582.74	+12.46	0.2
XCO:Hydrocarbures	3660	2595.83	+17.15	0.7
XCM:Mines et métaux	8140	2996.22	+6.83	0.2
XCF:Produits forestiers	2398	3160.06	+8.85	0.3
XCI:Biens d'Équipement	1882	3693.04	-30.32	-0.8
XCU:Services publics	6279	3205.12	-3.70	-0.1

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	23283	362.88	-0.69	-0.2
TSE 100	37578	409.25	-0.01	-0.0
TSE 200	23448	409.94	+3.28	0.8
TSE 300	61027	6755.13	+10.32	0.2
Institutions financières	10639	7378.25	+20.44	0.3
Mines et métaux	3703	5120.21	-49.70	-1.0
Pétrolières	10022	6831.20	+64.73	1.0
Industrielles	7458	4949.42	-21.97	-0.4
Aurifères	10406	8032.22	+277.69	3.6
Pâtes et papiers	4243	5441.05	+19.78	0.4
Consommation	1378	10360.91	-32.50	-0.3
Immobilières	743	2443.26	+16.52	0.7
Transport	2089	8324.69	-59.45	-0.7
Pipelines	1627	5760.37	+47.60	0.8
Services publics	5008	5677.28	-17.77	-1.2
Communications	1455	12145.13	+9.22	0.1
Ventes au détail	1547	6007.02	+16.23	0.3
Sociétés de gestion	702	8861.41	-32.95	-0.4

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	19817	803.80	+2.95	0.4

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	78875	8020.77	-18.11	-0.2
20 Transports	6149	2858.07	-36.11	-1.2
15 Services publics	11429	232.60	-0.86	-0.4
65 Dow Jones Composé	96454	2465.89	-13.33	-0.5
Composite NYSE		482.96	-2.28	-0.5
Indice AMEX		824.20	+2.22	0.3
S&P 500		936.59	+10.83	1.2
NASDAQ		1568.85	-11.78	-0.7

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
KINROSS GOLD CP	2188	6.25	5.85	6.20	+0.50	8.8
TOR BK	2168	44.35	43.85	44.15	+0.65	1.5
WORLD WIDE	2104	0.75	0.60	0.75	+0.05	7.1
ABACAN RES CP	2033	4.97	4.25	4.97	+0.68	15.9
GULF CDA RES A PR	1975	4.30	4.25	4.26	+0.01	0.2
BCE INC	1827	44.10	42.70	42.85	-1.05	-2.4
PLACER DOME INC	1770	22.60	21.60	22.60	+1.10	5.1
REPAP ENTR INC	1760	0.22	0.20	0.20	-0.01	-4.8
BARRICK GOLD CP	1752	30.70	29.65	30.65	+1.15	3.9
BANK OF MONTREAL	1603	57.95	57.35	57.50	-0.20	-0.3

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
REPAP ENTR INC	947	0.22	0.20	0.21	-0.01	-4.5
DOMTAR INC	767	13.50	13.05	13.05	-0.35	-2.6
BANK OF MONTREAL	675	57.90	57.40	57.50	-0.25	-0.4
MTEL CP	641	8.60	8.40	8.45	-0.05	-0.6
AIR CANADA	569	11.30	11.05	11.10	-0.20	-1.8
PLACER DOME INC	534	22.50	21.60	22.50	+1.00	4.7
SOUTHWEST INC	434	25.50	25.15	25.25	+0.10	0.4
RANGER OIL LTD	431	13.25	13.25		+0.30	2.3
PETRO-CD	383	23.55	23.00	23.20		
BARRICK GOLD CP	365	30.65	29.75	30.65	+1.05	3.5

DÉCISION-PLUS

Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mercredi le 20 août 1997 à 19:00h
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210
Réservez votre place :

(514)392-1366
<http://www.decisionplus.com>

ÉCONOMIE

Les consommateurs ont repris confiance dans l'économie

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les consommateurs et les gens d'affaires ont repris confiance dans l'économie, rapporte la Conférence Board.

A telle enseigne que l'organisme voué à la recherche dans le secteur des affaires évalue que trois Canadiens sur cinq estiment que la période actuelle est propice à effectuer un achat d'importance.

L'indice de confiance des consommateurs est actuellement le plus élevé des sept dernières années. Quant à eux, les gens d'affaires n'ont jamais été aussi confiants dans la santé économique du pays depuis la création du Conférence Board en 1977.

«Les faibles taux d'intérêt ont contribué à maintenir la proportion de consommateurs qui estiment que la période actuelle est favorable à l'achat de produits et de biens dont le coût est élevé», a indiqué un porte-parole de l'organisme, Paul Darby, dans un communiqué.

Depuis l'été 1996, les dépenses des consommateurs pour des biens durables ont augmenté de 8%.

La conjoncture favorable à la création d'emplois et les taux d'intérêt peu élevés — les plus faibles depuis 40 ans, à 4,75% — encouragent les Canadiens à consommer davantage, ajoute le Conférence Board.

Les taux d'intérêt n'ont pas subi de pression à la hausse hier, alors qu'étaient divulguées les données les plus récentes sur le taux d'inflation. Selon Statistique Canada, le taux annuel d'inflation en juin était évalué à 1,8%.

Il s'agit là de bonnes nouvelles pour les consommateurs qui, malgré leur degré élevé de confiance envers la situation économique, n'en continuent pas moins d'afficher une dette personnelle très élevée.

Car si la confiance augmente, le nombre de faillites personnelles est à l'avenant, alors que le record de l'an dernier — 79 664 — est en voie d'être dépassé.

Aussi, près de trois personnes sur quatre interrogées par le Conférence Board prévoient que leur situation financière ne s'améliorera pas en 1997. Pendant ce temps, 72% des dirigeants d'entreprise ont affirmé à l'organisme qu'ils s'attendaient à ce que la situation financière de leur compagnie s'améliore au cours des prochains six mois, soit le pourcentage le plus élevé obtenu au cours des 20 dernières années.

Signe additionnel de leur optimisme, plus de 65% d'entre eux prédisent qu'ils engrangeront plus de profits à court terme.

Enfin, 77,4% des chefs d'entreprise disent que la période actuelle est propice à investir davantage d'argent dans l'immobilier et dans l'achat d'équipement.

LES INDICES

Montréal XXM	Toronto TSE-300	New York Dow Jones
↓ -10,67 3421,60	↑ +10,32 6755,13	↓ -18,11 8020,77

dollar canadien

or

↓ -0,15 72,63 \$US	↑ +6,00 324,00 \$US
-----------------------	------------------------

LES DEVISES ÉTRANGÈRES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,3153
Allemagne (mark)	0,7679
Australie (dollar)	1,0482
Barbade (dollar)	0,7031
Belgique (franc)	0,03796
Bermudes (dollar)	1,3917
Brésil (real)	1,3088
Caraïbes (dollar)	0,5238
Chine (renminbi)	0,1716
Espagne (peseta)	0,00943
États-Unis (dollar)	1,3768
France (franc)	0,2273
Grèce (drachme)	0,005142
Hong Kong (dollar)	0,1829
Inde (roupie)	0,0406
Italie (lire)	0,000815
Jamaïque (dollar)	0,0434
Japon (yen)	0,01187
Mexique (peso)	0,1878
Pays-Bas (florin)	0,7008
Portugal (escudo)	0,007903
Rép. dominicaine (peso)	0,1003
Royaume-Uni (livre)	2,3030
Russie (rouble)	0,000244
Singapour (dollar)	0,9664
Suisse (franc)	0,9541
Taiwan (dollar)	0,0506
Venezuela (bolivar)	0,00287

Bell coupera encore 2200 postes

La compagnie invoque les pressions tant sur les prix que sur les parts de marché qu'exercent ses concurrents

En trois ans, Bell Canada a réduit 20% de ses effectifs et devait compter à la fin de 1997 10 000 employés de moins. Mais la compagnie estime aujourd'hui que ses coûts sont toujours trop élevés et décrète la suppression de 2200 autres emplois.

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Dans une lettre envoyée aux employés de Bell Canada hier, le président et chef de la direction John McLennan leur annonce que le couperet va tomber une fois de plus. Au cours des deux ou trois prochains mois, Bell réduira ses effectifs d'au moins 2200 employés dans les fonctions administratives et de soutien.

Les deux tiers environ de cette réduction toucheront des employés cadres et l'autre tiers, du personnel administratif, précise M. McLennan. Les employés licenciés connaîtront leur sort vers la fin du mois d'août.

Si la diminution précédente de 10 000 employés s'est faite par la voie

d'un programme de départ volontaire, il en sera maintenant autrement. Bell peut compter sur une réserve de demandes de départ volontaire demeurées en suspens, mais elles ne seront pas suffisantes, reconnaît M. McLennan. Des licenciements seront donc inévitables d'autant plus que la réduction de personnel «sera dictée entièrement par les besoins de chaque groupe», écrit-il. M. McLennan rappelle toutefois que les programmes d'indemnités de départ chez Bell, «y compris les dispositions de retraite anticipée, demeurent parmi les plus avantageux au Canada».

Pour justifier ces licenciements, M. McLennan cite les «pressions tant sur les prix que sur nos parts de marché» qu'exercent les concurrents «parmi

lesquels figurent des géants mondiaux beaucoup plus gros que nous».

«Ils mènent sur notre territoire une offensive dont l'ampleur dépasse les prévisions établies en début d'année», révèle M. McLennan.

Selon ses propres données, Bell a perdu le tiers de sa part de marché dans le marché de l'interurbain depuis 1992. L'ancien monopole ne détient plus que les deux tiers de marché. «Ce chiffre comprend un repli de 2% au premier trimestre de 1997», souligne M. McLennan. «Une autre baisse de notre part de marché est à craindre avec l'arrivée de la concurrence dans le service local en 1998», signale-t-il.

Malgré «des efforts acharnés pour [s']adapter à ce nouvel environnement», Bell n'est toujours pas concu-

rentielle, selon son président. «Nos coûts élevés nous empêchent d'offrir les mêmes prix que nos concurrents pour des services comparables. Et, comme le

règlement nos propres études, le prix est pour la plupart des clients un facteur clé dans le choix d'un fournisseur», fait-il observer.

A la faveur d'un ambitieux programme de départs volontaires entrepris en 1994, Bell devait compter 40 300 employés à la fin de l'année. Cet objectif est maintenant ramené à 38 100 employés tout au plus. En 1994, l'effectif total de Bell Canada s'élevait à 51 503 personnes.

«Je ne peux pas promettre que cette décision difficile est la dernière que nous aurons à prendre», prévient M. McLennan. En plus de trouver

d'autres moyens pour répondre aux besoins de la clientèle, Bell pourrait être amenée à abandonner certains services, laisse-t-il entendre. «...Nous devons aussi déterminer quelles gammes de produits et de services nous voulons offrir», écrit-il. Avec d'inévitables conséquences pour les employés : «Les ensembles de compétences dont notre compagnie a besoin changeront au rythme de l'évolution de notre palette de produits et services», évoque M. McLennan. Adieu sécurité.

«En février, je vous ai dit que pour réussir dans notre marché concurrentiel, nous devons tout faire pour offrir une valeur supérieure à nos clients tout en ayant une structure de coûts sans égal», rappelle à ses employés M. McLennan. «Cette stratégie est plus impérieuse que jamais» au regard de «l'intensification des pressions concurrentielles au cours des cinq derniers mois» et de «ce que nous savons de l'avenir de l'industrie», estime-t-il.



En juin

Le taux d'inflation est resté sous les 2%

L'essence, les vêtements et le transport aérien ont coûté plus cher

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le taux annualisé d'inflation était légèrement plus fort en juin, à 1,8%, tout en restant en bas des 2% un troisième mois de suite, indiquait hier un relevé de Statistique Canada.

Les consommateurs ont déboursé pour les véhicules, les vêtements, les viandes et la scolarité postsecondaire, notamment, plus qu'en juin 1996. Par contre, ils ont payé moins pour leur remboursement d'hypothèque.

En avril et mai, le taux annuel de

variation de l'IPC (indice des prix à la consommation) avait été de 1,7 et 1,5% respectivement, alors qu'il se tenait en haut de 2% les cinq mois précédents.

En juin, l'IPC a augmenté de 0,2% à cause de l'hébergement des voyageurs, du transport aérien (haute saison) et de l'essence. Les prix des vêtements et matériels de loisir ont toutefois diminué.

Pour leur alimentation, la volaille, les légumes frais et le café surtout, les Canadiens ont payé 0,4% de plus en juin; par contre, les fruits frais et eaux

gazeuses étaient moins chers. Manger au restaurant a coûté un peu plus cher, à cause du café entre autres.

De mai à juin, l'essence a augmenté de 0,9%. Les voyages en avion, alors que s'est amorcée la haute saison, ont coûté 2,2% de plus, notamment pour les destinations aux États-Unis.

Au Québec, l'IPC a pris 0,4% en juin par rapport à mai. En Ontario, ses variations sur les mêmes périodes de référence ont été de 0,3 et 2,1%.

L'analyste Sherry Cooper, de Nesbitt Burns, a affirmé que la variation

de l'IPC «devrait être encore plus faible en juillet, particulièrement après la guerre des prix de la bière, survenue en Ontario». Selon Sal Guatieri, de la Banque de Montréal, les chiffres de juin ne vont pas inciter la Banque du Canada à hausser les taux d'intérêt car le taux d'inflation reste dans la moitié inférieure de la fourchette de référence, qui va de 1 à 3%.

«D'ici à ce que l'économie absorbe la main-d'œuvre au chômage et les capitaux disponibles, les pressions sur les prix devraient demeurer en latence et même reculer», a-t-il dit.

La hausse fulgurante de Wall Street suscite des inquiétudes grandissantes

CORINNE SUISSA
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — L'irrésistible ascension de Wall Street se poursuit, grâce à une conjoncture économique des plus favorables et un engagement intact pour les placements boursiers, mais certains experts, sans être ouvertement pessimistes, commencent à tirer la sonnette d'alarme. La grande Bourse new-yorkaise a franchi pour la première fois mardi le seuil des 8000 points, enregistrant son 32e record de l'année.

«Je ne prédis pas une chute de 40% mais le marché pourrait reculer de 20%», avance David Shulman, stratège de Salomon Brothers. M. Shulman prévoit toutefois que le Dow Jones pourrait grimper jusqu'à 8500 points avant de tomber.

La principale cause de soucis des experts est la démesure constatée entre le prix des actions et les prévisions de résultats des compagnies. IBES International, qui recense les

estimations des analystes, indique que le ratio prix par rapport aux résultats attendus pour les 12 prochains mois pour les compagnies présentes dans l'indice Standard and Poor's 500 est au niveau record de 18,4 pour la période d'après-guerre.

Abby Cohen, de Goldman Sachs, un irréductible optimiste, continue pour sa part à encourager ses clients à détenir 60% d'actions dans leurs portefeuilles. Elle estime que le ratio prix-résultats doit être plus haut que dans le passé pour refléter le niveau beaucoup plus bas que dans les années 80 de l'inflation et des taux d'intérêt.

Les sceptiques admettent qu'ils ont de plus en plus de mal à défendre leur opinion face à la progression spectaculaire de Wall Street depuis le début de 1995. Le marché est en phase ascendante depuis 1991, une période durant laquelle il n'a subi de correction majeure (20% et plus). Gail Dudack, analyste de UBS Securities, n'est «pas fier» d'avoir conseillé en août dernier à ses

clients de réduire leur exposition boursière, mais elle reste convaincue que les ratios prix-résultats sont devenus trop élevés.

Edward Kerschner, de PaineWebber, qui prévoit toujours un Dow Jones à 10 000 points d'ici l'an 2000, avertit qu'il pourrait d'abord perdre 10% avant de regagner 10%, et Elizabeth Mackay, de Bear Stearns, commence à projeter un niveau un peu plus bas que l'actuel d'ici la fin de l'année.

Pessimistes et optimistes

Les pessimistes diffèrent sur le catalyseur de la chute de Wall Street. Byron Wien, stratège de Morgan Stanley, table sur une accélération de l'inflation et une remontée des taux d'intérêt. Sa collègue de Merrill Lynch, Lisa Cullen, anticipe pour sa part un ralentissement de l'économie et un affaiblissement de la performance des compagnies.

Mais quelle qu'en soit la raison, un tel scepticisme est sain pour le

marché, estiment certains experts. Si tout le monde est optimiste et les investissements sont à leur maximum, moins d'acheteurs sont disponibles pour alimenter la progression future, expliquent-ils.

Pourtant, une étude de 113 lettres spécialisées par Michael Burke, de la firme Investors Intelligence, montre que justement les optimistes représentent près de 46,3%, les pessimistes, 27,3%, et ceux qui prévoient une correction mais une poursuite de la hausse à plus long terme, 26,4%. Un équilibre idéal entre les optimistes et les pessimistes est de 45% à 35%, selon M. Burke. «Historiquement, les problèmes commencent quand les gens deviennent trop optimistes ou trop pessimistes. Ceci fonctionne bien comme indicateur contraire», a déclaré M. Burke.

Mais un fait reste certain, Wall Street échappe depuis longtemps aux paramètres connus et les analystes de tous bords admettent qu'ils doivent constamment réviser leur opinion.

Fusion Boeing-McDonnell Douglas

Le ton monte entre Bruxelles et Washington

YVES CLARISSE
REUTER

Bruxelles — Le ton monte entre Bruxelles et Washington, où des congressistes américains se sont insurgés contre l'opposition de la Commission européenne au projet de fusion entre Boeing et McDonnell Douglas.

Une semaine avant le verdict de la Commission, l'interdiction de cette opération de 14 milliards de dollars qui menace le consortium européen Airbus paraît inéluctable, à moins que Boeing ne fasse très rapidement de spectaculaires concessions.

Le commissaire européen à la Concurrence, Karel van Miert, a réagi avec sang-froid au déluge de critiques venu de Washington. «La Commission a montré qu'elle restait sérieuse», a-t-il ajouté dans ce texte où il souligne que l'analyse de la Commission «est et a été fondée sur des faits et des chiffres tangibles et non pas sur un quelconque motif politique».

Le gendarme européen de la concurrence réagissait ainsi à l'adoption mercredi d'une résolution condamnant l'Union européenne par le Sénat américain et au débat au Congrès. «Une guerre commerciale avec l'Union européenne pourrait éclater», a estimé Norm Dick, élu démocrate de l'Etat de Washington à la Chambre des représentants.

haïterait entrer en affaires avec l'entité interdite court le risque de voir ce contrat attaqué», explique un responsable européen.

Négociations de dernière minute?

Une guerre commerciale est-elle donc inévitable? A la Commission, on se montre très pessimiste quant aux chances de conclure un arrangement de dernière minute. «L'échéance est tellement proche qu'il sera difficile pour eux de venir avec des concessions à temps, à moins qu'un miracle n'arrive», a souligné un responsable européen.

Karel van Miert a d'ailleurs obtenu hier l'appui du président Jacques Chirac qui, en visite à la Commission, l'a encouragé à «défendre les intérêts européens contre des attaques qui ne sont pas conformes à une société de libre-échange».

La Commission estime que Boeing n'a fait de réelles concessions que sur un point dans les négociations, les brevets que Boeing acquerrait grâce à sa fusion avec McDonnell Douglas. Mais des progrès insuffisants ont été réalisés sur les contrats d'exclusivité passés par Boeing avec trois compagnies américaines — Delta, American et Continental Airlines — qui risquent de les transformer en clients captifs.

Selon des sources communautaires, Boeing a accepté de réduire de

20 à quelque 10 ans la durée de ces contrats, ce qui est encore jugé trop long par la Commission européenne. En outre, rien n'est prévu pour empêcher Boeing d'effectuer des transferts de technologie obtenus grâce aux contrats militaires signés par McDonnell Douglas avec le Pentagone.

Les représentants de Boeing n'ont toutefois pas perdu l'espoir de convaincre la Commission à la dernière minute. Le vice-président de Boeing pour les affaires européennes, Jim Frank, a déclaré hier que si les négociations étaient suspendues, «elles peuvent reprendre à tout moment».

En outre, si le comité consultatif de la concurrence, composé des gouvernements des Quinze, a approuvé mercredi la fermeté de la Commission, il lui a aussi demandé de poursuivre les contacts avec Boeing pour trouver une solution. Selon des sources communautaires, plusieurs Etats membres de l'UE commencent à faiblir dans leur détermination et Jacques Chirac n'a pas caché ses craintes pour la cohésion européenne.

«Je n'ai pas peur pour la Commission, a-t-il déclaré. Le problème, c'est davantage la position des Etats membres qui, de toute évidence, risquent d'être soumis à de fortes pressions psychologiques» des Etats-Unis et de Boeing.

Sud de l'Ontario

Cogeco augmente sa base d'abonnés

LE DEVOIR

Cogeco Câble a conclu hier une série d'ententes dont une prévoyant un échange de réseaux avec Shaw Communications afin de lui permettre une plus grande percée dans le sud de l'Ontario.

Cet accord prévoit l'acquisition par Cogeco Câble des réseaux de Shaw situés à Windsor, Chatham, Learnington et Smiths Falls (Ontario) en contrepartie de l'acquisition par Shaw des réseaux de Cogeco Câble situés à Lethbridge (Alberta) et à Kamloops, Courtney/Comox et Powell River (Colombie-Britannique). Les réseaux que Cogeco Câble acquiert comptent quelque 91 000 abonnés de base comparativement à environ 72 000 pour les réseaux que Shaw acquiert. La différence de valeur se traduira par un paiement au comptant d'environ 50 millions de dollars par Cogeco Câble à Shaw à la clôture de la transaction.

La transaction prévue avec Shaw portera la base d'abonnés de Cogeco Câble en Ontario à environ 525 000.

Cogeco Câble a également annoncé qu'elle a conclu séparément une autre entente visant la vente à Regina Cablevision Cooperative de ses réseaux de Weyburn et Estevan (Saskatchewan), qui comptent quelque 8200 abonnés, pour une considération d'environ dix millions, payable comptant à la clôture.

Cogeco Câble a par ailleurs précisé qu'elle examine présentement diverses possibilités en ce qui concerne le dernier réseau qui lui reste dans l'Ouest canadien, à Chilliwack (Colombie-Britannique), de façon à réduire son endettement.

«Cette série de transactions est conçue de façon à avoir un effet essentiellement neutre sur l'endettement et les marges brutes d'exploitation et à occasionner éventuellement une diminution de la base totale d'abonnés d'environ 11 000 lorsque toutes les transactions prévues auront été complétées», a souligné Cogeco.

Cogeco Câble exploite des réseaux de câblodistribution au Canada qui comptent environ 764 000 abonnés de base. Elle est le quatrième câblodistributeur en importance au Canada selon le nombre d'abonnés.

EN BREF

Un bénéfice de 282 millions pour Vidéotron

(Le Devoir) — Après les neuf premiers mois de l'exercice 1997, Le Groupe Vidéotron a inscrit un bénéfice net de 281,4 millions, soit 2,57 \$ par action, comparativement à une perte de 13,8 millions, ou 14 cents par action, pour la même période en 1996. Ce bénéfice net comprend, entre autres, un gain avant impôts de quelque 486 millions provenant de la disposition de son placement dans Videotron Holdings Plc, une filiale qu'elle détenait indirectement au Royaume-Uni. Sans ce gain, le bénéfice avant impôts atteindrait les 6,4 millions, contre une perte de 8,1 millions un an plus tôt. Les produits d'exploitation consolidés ont atteint 615,3 millions, en comparaison de 641,5 millions. Quant au bénéfice d'exploitation — avant amortissement, il a fléchi légèrement, de 175,7 millions à 173,3 millions.

É D I T O R I A L

La guérilla partitionniste

Michel Venne

Réapparue au lendemain du référendum de 1995 en des cercles restreints, l'idée du morcellement du territoire québécois au lendemain d'une sécession reste vivante. Le mouvement dit partitionniste essaime jusque dans les officines fédérales et emprunte aux techniques de guérilla dans une guerre de légitimité que les souverainistes ne peuvent plus ignorer.

Lundi soir, c'était au tour de LaSalle, une municipalité du sud-ouest de Montréal. Quelque 500 partitionnistes avaient envahi la salle du conseil. Ils voulaient faire adopter une résolution réclamant du gouvernement fédéral qu'il protège le droit des citoyens de cette ville de demeurer Canadiens. Le maire Leduc a résisté et obtenu l'appui des conseillers de l'opposition à une motion qui réaffirme la tradition de non-ingérence de la municipalité dans les choix politiques individuels. Le maire de Lachine se propose d'adopter la même attitude. Mais les leaders du Comité québécois pour le Canada ne lancent pas la serviette. Ils reviendront en août après avoir harcelé les conseillers au téléphone et déployé une batterie de militants à LaSalle, ensuite à Verdun, plus tard à Saint-Léonard, Brossard ou Saint-Lambert pour finir à Montréal où se déroulera la grande bataille.

Parti de rien et raillé par ses opposants, ce mouvement issu de simples citoyens au départ, ne veut pas mourir. Bien au contraire, il essaime. Plus de 35 villes ont adopté jusqu'à présent des résolutions types sur l'unité nationale. On a su cette semaine que, dès le lendemain du référendum, Ottawa a suivi de près l'évolution du mouvement et, comme il fallait bien s'y attendre, scrutée à la loupe tous les arguments qui concernent l'intégrité territoriale du Québec. Ce mouvement était encore embryonnaire lorsqu'en janvier 1996, MM. Dion et Chrétien ont repris son credo: si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi.

Jusqu'à présent, les souverainistes ont pris, ou feint de prendre, ce mouvement à la légère. Lucien Bouchard a préféré nier le problème, évoquant la tradition pacifique du Canada pour prédire que la démocratie triompherait. D'autres ont ri des velléités de démembrement de l'ouest de Montréal. Quelle rue délimiterait la frontière? Peut-on imaginer un bunker en sacs de sable à Westmount Square pour défendre le nouveau territoire de la onzième province? Des fédéralistes se sont dissociés de ce mouvement, déplorant qu'Ottawa encourage les extrémistes, la polarisation, voire la violence.

Enfin, il est possible d'opposer des arguments juridiques. En vertu de la doctrine dite *uti possidetis*, l'intégrité territoriale du Québec est garantie. Les cinq experts internationaux consultés par l'Assemblée nationale en 1992 sont formels: «La pratique internationale ne laisse aucun doute», écrivent-ils. Si le Québec devient souverain, il «héritera de l'intégrité du territoire qui est aujourd'hui le sien et de toutes les compétences relatives à celui-ci qui sont actuellement exercées par les autorités fédérales, y compris les réserves indiennes».

Mais cette thèse, qui était la seule à circuler jusqu'à très récemment, est soudainement remise en cause. Dans l'un des mémos du conseil privé rendus publics cette semaine, un des conseillers du ministre Stéphane Dion indique à son patron que d'autres juristes ont mis en doute l'application du principe de *uti possidetis* dans un contexte autre que celui de la déclaration d'indépendance d'une colonie. L'idée que les frontières du Québec pourraient être un sujet de négociations sur les modalités de la sécession semble être en train de s'accré-

ditier à Ottawa, du moins pour ce qui est du territoire du nord du Québec. La partition est-elle en train d'acquiescer une légitimité? Un sondage publié par la chaîne Southam durant la campagne électorale fédérale le laisse croire, surtout en ce qui a trait à la capacité des Cris et des Inuits à rester liés au Canada si le Québec fait sécession. L'ex-ministre du Parti québécois, Richard Le Hir, a récemment présenté comme un risque réel le démembrement du territoire québécois, un risque assez élevé pour l'inciter à voter NON au référendum s'il avait lieu aujourd'hui.

Bien entendu, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Le partitionnisme profite de l'absence d'un contre-discours aussi constant et aussi percutant. Rien ne prouve que, placés en situation réelle, les partisans du démembrement du Québec poursuivraient leur guérilla jusqu'au bout. Les conséquences pourraient être graves. Il reste que les leaders fédéralistes, dont le premier ministre Chrétien, comptent sur ce mouvement pour noircir les conséquences de la souveraineté et faire augmenter le prix de la sécession. Nous avons déjà écrit que cette attitude est irresponsable car fondée sur la polarisation, elle suscite la haine et favorise le pourrissement des relations entre les citoyens. Mais le mouvement partitionniste, surtout s'il est laissé à lui-même comme c'est le cas maintenant,

sert les intérêts stratégiques d'Ottawa. Car ce mouvement fait la synthèse des luttes fédéralistes contre la légitimité de la souveraineté, contre le droit à l'autodétermination ou en faveur d'une majorité qualifiée. Les partitionnistes remettent en cause, par leur existence, la thèse selon laquelle la souveraineté se réaliserait sans heurts, suivie d'une reconnaissance internationale. Il donne corps à la théorie du chaos sur laquelle s'appuie le ministre Stéphane Dion pour proposer l'adoption d'une loi fixant les modalités de négociation de la sécession du Québec.

Nous ne donnons aucunement raison aux partitionnistes sur aucun des arguments qu'ils invoquent. Mais nous constatons que leur thèse pourrait acquiescer une légitimité par défaut. C'est pourquoi il est impérieux que les souverainistes donnent enfin la réplique. Il ne s'agit pas de répondre au coup par coup aux différents groupes qui agitent ce spectre. Mais plutôt de renchasser la légitimité de sa propre thèse en l'étayant de nouveaux avis d'experts, largement diffusés, mais aussi en faisant des gestes officiels et solennels pour réaffirmer la position historique du Québec, affirmée maintes fois par son Assemblée nationale, sur l'intégrité du territoire québécois, quoi qu'il advienne. Ces gestes officiels donneraient des outils, au moins des arguments, aux maires assésés par la guérilla partitionniste qui ont l'intention de se défendre. Des fédéralistes devraient être associés à la démarche.

Enfin, il faut bien dire que la meilleure façon de contrer le mouvement partitionniste n'est pas d'entrer directement en débat avec lui. C'est plutôt de renforcer la légitimité de son option en augmentant l'appui populaire manifesté à son endroit. A cet égard, les souverainistes ont le fardeau de démontrer publiquement, au niveau de la base populaire, la vigueur de leur mouvement qui paraît au contraire, malgré des soubresauts, entré en hibernation.

L E T T R E S

Deux Sénats à Ottawa

Il y a d'abord le Sénat historique composé de libéraux, de conservateurs et de quelques indépendants.

Mais depuis 1993, comme me le signalait un bon voisin, Marcel Lacroix de Beauport, il y a le Sénat bloquiste d'inspiration péquiste...

En 1993, ils étaient environ 54 sénateurs bloquistes et en 1997, leur nombre a chuté à 44. Une preuve qu'ils sont de moins en moins importants. Tout ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est d'alimenter les malentendus entre Ottawa et Québec et le contraire est aussi vrai... Puis, la plupart du temps, de voter contre les motions du gouvernement en place. «Des chiennes de guenille», en d'autres mots.

Ils s'imaginent que le Québec, avec une dette qui oscille entre 80 et 100 milliards de dollars, peut accéder à la souveraineté. La naïveté ne tue pas, mais elle n'est pas crédible.

Plusieurs membres du Sénat bloquiste n'avaient pas d'autre alternative que celle de se présenter à Ottawa. Mais la vague péquiste au Québec est en train de se calmer drôlement. Tout ce qui leur reste: parler d'une indépendance imaginaire et farfelue.

En pratique, qu'est-ce que les bloquistes apportent au Québec?

Ils vont chercher un salaire et si possible une rente. Le Canada est le seul pays du G8 qui compte deux Sénats...

Camille Fleury
Beauport, 9 juillet 1997

Si Vigneault m'était conté...

J'ai compris ce qu'était un poète en visitant Natasquan.

Ce village n'a rien de particulier, sinon la poésie qu'on y respire.

J'ai bien retrouvé Mingan et son église, Jack Monoloy, la Cicoutai, les berries et encore plus.

J'ai rencontré, à la réserve, François le Montagnais avec lequel j'ai parlé, parlé, parlé de sa réalité et de la mienne.

Mes attentes soutenues par ses paroles étaient grandes, trop grandes peut-être et elles se sont heurtées à la réalité commerciale, toute nouvelle, des gens de son pays.

Ils sont gentils, très accueillants, vous montrent sans que vous le demandiez la petite maison de Gilles, son église, son cimetière, vous racontent son histoire à leur façon et vous vendent des souvenirs.

Mais ce que je cherchais, c'était l'âme de Vigneault.

Peut-être faudra-t-il qu'il me prenne à nouveau par la main pour que j'en saisisse toute la réalité poétique.

Denyse Cusson
Montréal, 9 juillet 1997

Le virage bancaire antihumain

Il y a quelques mois, des gestionnaires de la Banque Laurentienne me

faisaient parvenir une lettre dans laquelle on m'expliquait que, dorénavant, afin de m'offrir un meilleur service, tous les relais humains étaient abolis.

En d'autres termes, les caissiers et les caissières perdaient leur emploi et je me retrouvais avec un nouvel interlocuteur omnipotent: le guichet automatique.

La manœuvre, je vous le rappelle, est présentée, avec force arguments vaveux et stratégiques à l'appui, comme un désir d'améliorer le service.

Le message, on en conviendra, mérite réflexion: pour la Banque Laurentienne, plus on se débarrasse des humains qui entravent le bon fonctionnement du système, plus celui-ci devient efficace.

La prochaine étape visera-t-elle l'abolition des clients réels, en chair et en os, au profit des clients virtuels, beaucoup moins encombrants et donc plus payants?

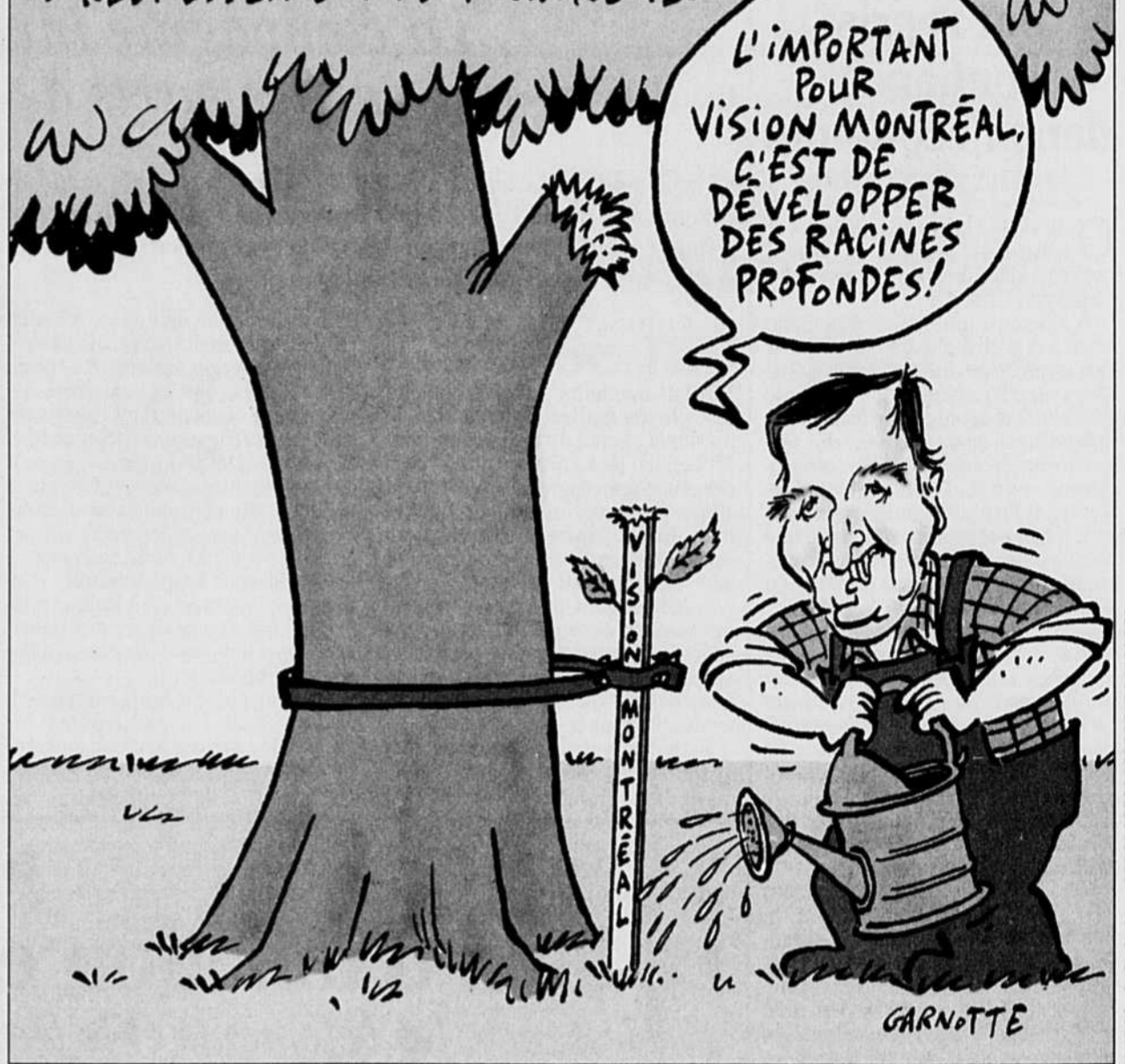
C'est à suivre.

Entre-temps, pour ma part, j'ai retiré mon compte (c'est-à-dire l'impressionnante somme de 400 \$) de cette institution et j'en ai ouvert un nouveau à la Caisse Pop ou le virage antihumain est aussi entrepris, mais pas encore complété, un peu comme dans les hôpitaux du docteur Rochon.

Jusqu'à quand allons-nous nous laisser faire?

Louis Cornellier
Joliette, 9 juillet 1997

LE REDRESSEMENT DE MONTRÉAL...



REPRISE

Jean Grosjean: une exemplaire pluralité

J'ai plusieurs fois fait des recensions, dans les pages du *Devoir*, des ouvrages de Jean Grosjean. Aujourd'hui, je voudrais parler de l'homme. Dans l'immense diversité de ses intérêts, dans la multiplicité de ses connaissances, Grosjean est exemplaire. Il a découvert et vécu, comme par instinct, dans une constante passion, cette pluralité de l'être qui soulève tant de débats et de controverses.



Naïm
Kattan

J'avais lu sa traduction des *Prophètes* avant de faire sa connaissance voici bientôt 30 ans. J'avais envoyé à la *Nouvelle Revue Française* un essai, *Le Réel et le Théâtral*, et n'ayant pas reçu de réponse, je téléphonai lorsque je fus de passage à Paris à la secrétaire de rédaction, Dominique Aury. «*Bien sûr que nous avons reçu votre texte*, me dit-elle. *Je vais tout de suite vous donner le numéro de téléphone de Jean Grosjean parce qu'il voudra absolument vous voir.*»

Le lendemain, Jean Grosjean, rédacteur en chef de la revue, me reçoit dans son bureau chez Gallimard qu'il partageait avec Marcel Arland et Dominique Aury, bureau occupé auparavant par André Gide: «*Nous allons publier votre essai mais c'est un livre que vous devriez écrire.*»

Dès mon retour, je me suis attelé à la tâche, envoyant à Grosjean chapitre après chapitre et recevant sa réaction, par retour du courrier. «*Vous êtes parti de l'Orient pour venir en Occident et je suis allé, quant à moi, de l'Occident vers l'Orient. Notre rencontre était inscrite dans nos itinéraires.*»

Cela fait 30 ans que je vis cette rencontre et j'ai l'impression qu'elle vient à peine d'avoir lieu. A chacun de mes séjours à Paris, l'un de mes premiers gestes est de téléphoner à Grosjean et il m'invite alors à déjeuner chez lui dans son appartement à Versailles ou dans sa maison de campagne à No-

gent. «*Vous êtes celui que je vois le plus souvent à Paris*», me dit-il un jour en riant.

Grand, mince, Grosjean est le contraire de l'homme austère. Né en Franche-Comté, il a découvert un jour, en l'écoutant à l'église, la parole des Prophètes. Son insatiable curiosité céda vite la place à une passion. La lecture de *La Bible* le conduisit au bout de cette passion. Il devint prêtre, missionnaire en Syrie et au Liban et apprit l'hébreu et l'arabe.

Prisonnier de guerre, il fit la connaissance, dans le camp, de deux hommes qui devaient, plus tard, être puissamment présents dans sa vie: André Malraux dont il fut le grand ami et dont il est le légataire testamentaire, et Claude Gallimard qui décida, déjà dans le camp, de publier ses poèmes et qui l'accueillit dans le comité de lecture de sa maison d'édition.

Grand poète, chrétien, Grosjean connaît toutes les cultures, toutes les civilisations mais vit néanmoins au rythme et au diapason de la nature. Il a quitté l'église mais le christianisme demeure l'axe central de sa pensée et de sa sensibilité. Il a traduit pour la Pléiade des tragédies grecques et une partie de *La Bible*. Ces dernières années, il a publié d'admirables traductions de *L'Évangile de Saint-Jean* et de *L'Écclésiaste*. Sa traduction du *Coran* est tout aussi remarquable.

Qu'est-ce que la traduction pour Grosjean? Une lecture qu'on approfondit comme pour absorber la substance d'un texte et l'intégrer à une démarche.

L'œuvre poétique de Grosjean est abondante. J'y inclurais les 11 récits mythiques qui vont de Clausewitz jusqu'à Daniel, en passant par Darius, Samuel et Jonas.

Dans cette vaste exploration de l'universalité des connaissances, il n'entre nulle tentative facile de syn-

crétisme. Grosjean ne cherche point à arrondir les angles dans la recherche d'une harmonie artificielle. Il n'approche rien que dans le détail. Je me souviendrai toujours de l'après-midi, lors d'une promenade autour du Château de Versailles, où il me décrit dans une minutieuse précision l'architecture et l'histoire de chacune des portes et des façades de l'édifice.

Avec lui, la conversation suit souvent des sentiers inattendus. Il exprime sa réaction sur des parutions récentes, romans, essais ou poésies, puis fait un détour pour dresser une histoire précise de l'Église catholique irlandaise, et poursuit par une description haute en couleurs des familles patriarcales chrétiennes du Liban.

Grosjean n'a point une vision optimiste de l'état du monde mais j'ai toujours hâte de le retrouver, de guetter son sourire qui semble garder perpétuellement la candeur de la découverte, et de croiser son regard chaleureux et complice car si je ne puis pas à des motifs d'optimisme, j'éprouve néanmoins un sentiment de réconciliation avec le monde. Pour lui, le monde débute dans le concret. Lors d'une visite à son jardin à Nogent, il me raconta l'histoire de chaque arbre, de chacune des pierres qui les bordent. Ainsi, la nature n'est ni un spectacle passager ni un espace abstrait.

Son dernier recueil de poèmes, *Nathanaël* en fournit une belle illustration. Comment résister à en citer quelques vers:

*Je m'asseyais à l'ombre du feuillage,
Je n'entendis plus de cris, plus de pas.
La nuit bougeait ses astres dans les cimes
mais je n'ai jamais pu dormir qu'en rêve.*

*Ma nuit se passe à présent sur la mer.
Le sombre flot que l'âpre vent soulève
retombe avec un frisson de tenture
comme à l'entrée d'un convive impré-*

*vu.
Mais les tisons dès l'aube sur la rive
font voir ses mains plutôt que sa figure.*

À P R O P O S

... d'une affiliation religieuse

Lors du Recensement de 1991, 12% des Canadiens avaient déclaré n'appartenir à aucun groupe religieux, soit trois fois plus qu'en 1971 (4%). La plus forte proportion d'entre eux (plus de 60%) se retrouve au Yukon et en Colombie-Britannique, alors qu'on observe la plus faible au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve (moins de 5%).

La proportion croissante de Canadiens qui soutiennent ne s'identifier à aucune religion doit être interprétée avec prudence pour deux raisons.

Tout d'abord, le Recensement de 1991 est le premier au cours duquel les répondants avaient la possibilité de répondre «aucune religion» à la question sur l'identification religieuse; la seconde raison est d'ordre démographique.

En effet, en 1991, 80% de ceux qui ont répondu «aucune

religion» avaient moins de 45 ans. Le fait de n'être affilié à aucun groupe religieux peut cependant être passager: près du tiers des Canadiens «sans religion» n'étaient pas mariés et la moitié d'entre eux ou presque n'avaient pas d'enfants.

Les recherches donnent à penser que beaucoup d'entre eux changent d'idée quand ils désirent ancrer un «rite de passage» tel le mariage ou le baptême d'un enfant. Bon nombre d'entre eux choisissent alors la confession de leurs parents ce qui, pour la plupart, signifie la religion catholique ou protestante.

Reginald W. Bibby, *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, printemps 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIEAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Après la condamnation à mort de Timothy McVeigh pour l'attentat d'Oklahoma City

La peine de mort et l'idéal abolitionniste

Le retour à la barbarie de la peine capitale nous menace toujours

JACQUES GAGNÉ

Professeur de droit à la retraite
Québec

«Accepter la peine de mort dans l'arsenal des lois, c'est proclamer ouvertement que la civilisation dont on se réclame n'a pas atteint une véritable dimension humaine.»

— Albert Jacquard
Un monde sans prisons?
Éditions du Seuil, 1993, page 117

Le 13 juin 1997, le jury de Denver a prononcé la peine de mort contre Timothy McVeigh, l'auteur de l'attentat à la bombe piégée qui entraîna la mort de 168 personnes et causa des blessures à environ 500 autres. Les jurés délibérèrent durant deux jours avant d'en arriver à ce verdict unanime. Un vote majoritaire aurait suffi au jury pour emprisonner à vie McVeigh sans libération conditionnelle. Une troisième forme de décision aurait été de confier le sort de l'accusé au président du tribunal, lequel aurait pu rendre une sanction inférieure aux deux premières.

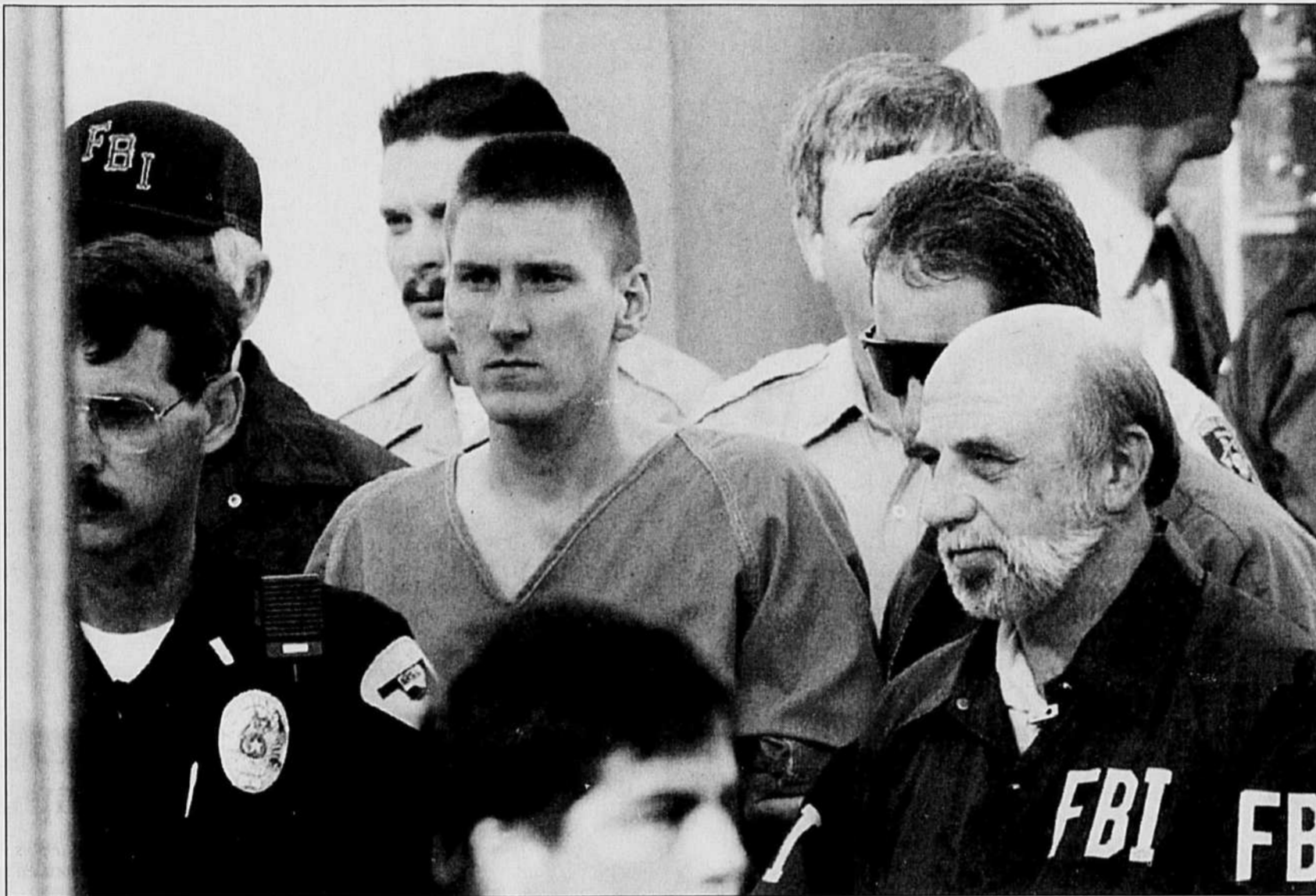
Le relevé des empreintes digitales de l'accusé ne fut pas nécessaire pour obtenir sa condamnation. Une solide preuve circonstancielle, à laquelle il opposa une fragile défense, réussit à l'enfermer inexorablement dans les filets de l'instruction et à faire emprunter au jury la seule voie rationnelle possible, soit celle de la culpabilité.

Tim McVeigh a été décrit comme un être froid et insensible à la souffrance d'autrui. Il n'a apparemment manifesté aucune émotion lors des différents verdicts rendus durant le procès et il est également demeuré sourd aux propos bouleversants et insoutenables des victimes ou de leurs proches.

L'interprétation la plus approximative de ce comportement consiste à attribuer à McVeigh une négation des crimes perpétrés et de ses conséquences pour les victimes pour ne pas être sujet à un rapt suicidaire. Cette explication est d'autant plus plausible que l'inculpé ne connaissait pas ses victimes, faisant figure à ses yeux de symboles abstraits, associés à un régime fédéral qu'il exécrait.

Tim McVeigh voudra-t-il bénéficier d'une conciliation spirituelle de la qualité d'une sœur Helen Prejean pour prendre conscience de l'atrocité de son acte, se pardonner à lui-même et demander pardon à ses victimes?

Lors de la formation du jury, tous



21 avril 1995: Timothy McVeigh, suspect principal dans l'attentat à la bombe de l'édifice Alfred P. Murray, à Oklahoma City, deux jours auparavant, est escorté par des policiers à sa sortie du palais de justice de Perry, en Oklahoma. L'attentat a fait 168 victimes.

les candidats-jurés ont été interrogés sur l'opinion qu'ils entretenaient sur la peine capitale. Les personnes réfractaires à ce châtiment absolu furent écartées du jury. Cette procédure antidémocratique n'en a pas moins été approuvée, en 1984, par la Cour suprême des États-Unis. Cette décision oublie qu'un jury, habituellement, exerce la fonction morale d'être la conscience de la communauté et que le défendeur possède un droit d'y voir inclure des représentants de plusieurs segments d'opinion en vue d'obtenir un jury impartial.

La sentence: l'apanage du jury?

Le domaine de la sentence, en *Common Law*, est réservé à la compétence exclusive du juge. Le fait de soustraire au jury cette responsabilité n'influe pas le consensus obtenu sur la supériorité du jury sur le juge dans l'arbitrage des faits. Par ailleurs, il n'a pas été démontré que les jurés sont mieux placés que le juge pour remplir la fonction «sententielle». La fixation

des sanctions est un art qui présuppose des connaissances doctrinales et jurisprudentielles pour parvenir à un équilibre dans la hiérarchisation des objectifs de la sentence.

En déléguant au jury la responsabilité de la sentence, la législation américaine peut apparaître innovatrice, mais elle demeure marginale, tout en ne respectant pas la dichotomie traditionnelle des tâches entre le juge et le jury. L'implication du jury, dans cette phase cruciale du procès, pourrait à la limite se confiner à un rôle consultatif. Le législateur canadien a emprunté, de préférence, cette orientation pour fixer, en cas de meurtre au second degré, la durée du délai d'inéligibilité à la libération conditionnelle.

Le mythe de l'exemplarité

Parmi les principes du *sentencing*, les rétentionnistes de la peine capitale

ramènent sans cesse l'argument de l'exemplarité pour justifier l'application de cette punition radicale. Ils oublient que la majorité des recherches concluent que la peine de mort ne comporte aucun effet dissuasif à l'égard de meurtriers virtuels. Le criminel est trop obsédé par l'élaboration de son forfait et la réalisation de son infraction obéit à trop d'impératifs, dont il n'a pas le contrôle, pour se laisser freiner par des sanctions lointaines. Il est vrai qu'au début de la colonie, en Nouvelle-France, les exécutions étaient publiques et recherchaient ainsi un effet

La peine de mort ne comporte aucun effet dissuasif à l'égard des meurtriers virtuels

exemplaire, mais elles devaient, au XIX^e siècle, regagner l'enceinte intérieure des prisons et adopter le protocole discret que nous lui connaissons aujourd'hui.

Le Canada jouit d'une excellente réputation à l'étranger en offrant l'exemple d'une société tolérante. Le

fait que nous ayons aboli, par un vote serré, la peine capitale en 1976 et que nous ayons maintenu par un vote subséquent, en 1987, cette position entretient la perception de cette image progressiste. Notre pays n'a donc aucun intérêt à s'identifier à une société aussi répressive que celle des États-Unis.

Après avoir déclaré la peine de mort inconstitutionnelle, en 1972, en la percevant comme un traitement cruel et inusité, la nomination de quelques juges conservateurs, au sein de la Cour suprême des États-Unis, a suffi pour que ladite Cour opère un revirement constitutionnel. En 1976, la peine de mort redevint, alors, une sanction légale permettant à 37 États de la réintégrer dans leur législation.

Depuis cette date, des milliers de condamnés attendent leur exécution dans les couloirs de la mort. De plus, on frémait en lisant dans un rapport d'Amnistie internationale que dans cinq États, des adolescents de 13 à 15 ans sont susceptibles de se retrouver

dans les antichambres de la mort en attente de leur mise à mort. L'automatisme des exécutions est devenu si habituel dans certains États que les comités de vigilance fournissent à peine pour manifester leur opposition à la peine de mort. En outre, les États-Unis figurent parmi les nations occidentales comme celle qui empêche le plus, proportionnellement à sa population.

L'énormité de l'action criminelle accomplie par l'inculpé ne doit pas ébranler notre fervent abolitionniste. Dans le doute, les croyants trouveront la force pour atteindre leur idéal abolitionniste en se souvenant que le message évangélique légué par le Christ a répudié la loi du Talion de l'Ancien Testament. Le Sermon sur la montagne nous livre les clés pour réaliser un rapprochement avec nos frères et sœurs et l'invitation surprenante de tendre la joue éparignée à l'offenseur symbolise un désir de pardon et de réconciliation entre l'agresseur et l'agressé.

La conception exterminatrice de la peine de mort est incompatible avec le modèle évangélique. Quant aux non-croyants, ils pourront toujours se rapporter à leur foi en l'Homme pour s'opposer à la peine de mort. Le respect de la dignité humaine, comme principe de justice fondamentale, peut nourrir leurs convictions contraires à la liquidation d'un meurtrier.

Conclure, de cette façon, ne nous empêche pas d'être sensible à la douleur immense ressentie par les victimes d'Oklahoma. Albert Camus écrivait dans *Réflexions sur la peine capitale* qu'on ne pouvait approuver un tel sujet sans en être personnellement transformé. Le prononcé du verdict de Denver a donné lieu à la manifestation d'étreintes émouvantes. Nous avons été touchés par ces images de fraternité, lesquelles s'inscrivaient dans la recherche d'une solidarité affective et dans une démarche apaisante de la souffrance d'autrui.

La reconsidération de la peine capitale comme un châtiment définitif apparaîtra à plusieurs un thème usé et un exercice inutile. Il n'en est rien. Les abolitionnistes seront, sans cesse, appelés à combattre cet hydre de la mort. Il y aura, toujours, un député d'extrême droite pour profiter d'un sondage d'opinion publique aux conclusions répressives ou de la mort d'un policier dans l'exercice de ses fonctions pour proposer une législation répressive propice à reconduire le pays sur les rails de la barbarie.

Il est symptomatique que le Parti réformiste ait inscrit dans son programme électoral une référence au rétablissement de la peine de mort sans que cette mention n'ait suscité aucune contradiction.

L'entente américaine sur le tabac

Une victoire douteuse pour la santé publique

Malgré l'énormité apparente de la somme qui sera payée, les fabricants de tabac s'en tirent bien

FRANÇOIS DAMPHOUSSE
FERNAND TURCOTTE

Respectivement directeur au bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs et professeur à la faculté de médecine de l'Université Laval

Quelques semaines se sont déjà écoulées depuis l'annonce de l'entente conclue entre les fabricants de tabac et les procureurs généraux de 39 États américains. Cette entente propose d'adopter des mesures portant sur le contrôle de la fabrication, de la promotion et de la vente des produits du tabac. De plus, les cigarettiers américains conviennent de payer 368 milliards de dollars américains au cours des 25 prochaines années pour rembourser, entre autres, les coûts de traitement des maladies causées par leurs produits.

Présentée au départ comme une victoire pour la santé publique, la ratification de cette entente par le gouvernement américain n'en demeure pas moins incertaine. En effet, de plus en plus de professionnels de la santé la dénoncent parce que les concessions accordées à l'industrie du tabac sont plus grandes que les gains pour la santé publique.

Une des plus grandes lacunes de l'entente demeure son indifférence à l'égard des ravages provoqués par les fabricants de tabac à l'échelle internationale. On ne trouve dans cette entente aucune mesure qui régisse leurs pratiques commerciales en dehors des États-Unis.

On sait que la stratégie de croissance des fabricants dépend de l'envahissement des marchés des pays en voie de développement. Si les mesures comprises dans l'entente produisent l'effet escompté, il est prévisible que les cigarettiers américains iront prendre à l'étranger, les profits que celles-ci leur interdiront de prélever aux États-Unis. Ce qui ne peut être que désastreux pour des pays dépourvus des ressources pour lutter contre une telle épidémie.

Une FDA aux pouvoirs diminués

Il est ironique de constater que toutes les mesures de l'entente auraient pu être obtenues par voie réglementaire sans accorder de concessions à l'industrie du tabac. Par exemple, la FDA, après avoir mené des enquêtes sur les manigances des fabricants de tabac, avait récemment défini les produits du tabac comme autant de méthodes d'administration de drogue et les avait par conséquent soumis aux procédures de contrôle qui s'appliquent à toutes les autres drogues. Un juge fédéral de la Caroline du Nord a même confirmé l'autorité de la FDA pour réglementer le tabac comme une drogue.

Malheureusement, l'entente impose à la FDA toute une série de servitudes qui entraveront sa capacité de protéger la santé contre les méfaits du tabac. Par exemple, la FDA, après avoir mené des enquêtes sur les manigances des fabricants de tabac, avait récemment défini les produits du tabac comme autant de méthodes d'administration de drogue et les avait par conséquent soumis aux procédures de contrôle qui s'appliquent à toutes les autres drogues. Un juge fédéral de la Caroline du Nord a même confirmé l'autorité de la FDA pour réglementer le tabac comme une drogue.

Malheureusement, l'entente impose à la FDA toute une série de servitudes qui entraveront sa capacité de protéger la santé contre les méfaits du tabac. Par exemple, bien que la FDA puisse réglementer la fabrica-

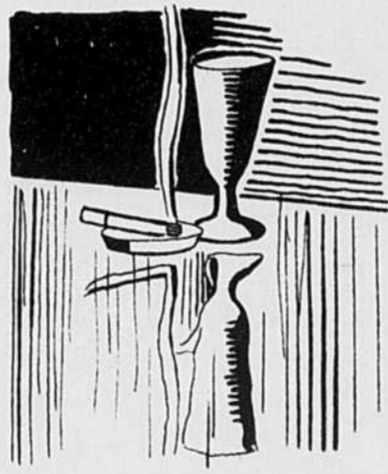
tion de produits du tabac moins dangereux pour la santé, il semble qu'elle ne disposera plus du droit de bannir la vente des produits du tabac sous leur forme actuelle.

De plus, la FDA sera asservie à l'obligation de faire la preuve que ses normes provoqueront effectivement une réduction des risques à la santé, qu'elles sont compatibles avec les contraintes technologiques et qu'elles n'entraîneront pas la création d'un marché de contrebande. Habituellement, c'est plutôt aux fabricants de démontrer que leurs produits sont conformes avec les normes promulguées par le gouvernement et non à l'organisme responsable de l'application de la réglementation.

De plus, les fabricants de tabac acquièrent la possibilité de contester ces preuves devant une instance juridique. Ils pourraient ainsi continuer de s'en tenir à leur stratégie qui consiste à retarder l'adoption de toute mesure susceptible de compromettre leurs profits. Finalement, pour l'éventualité où ces mesures dilatoires échoueraient, les fabricants de tabac gardent la possibilité d'«instiguer» un marché de contrebande pour faire reculer le gouvernement, moyen qui s'est révélé efficace pour obtenir le retrait des taxes canadiennes sur le tabac.

Le prix de l'immunité

La somme de 368 milliards de dollars payée par les fabricants de tabac au cours des 25 prochaines années semble énorme. Cependant, il ne faut pas oublier que



DAVID SUTER THE NEW YORK TIMES

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargues, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutilleul, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive : Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice); Daniel Barbeau (directeur adjoint); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lalleu, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le feuilleton catastrophe continue à bord de Mir

AGENCE FRANCE-PRESSE

Korolev, Russie — Le feuilleton catastrophe de Mir continue: les autorités russes ont dû entamer hier les précieuses réserves de carburant du vaisseau Soyouz pour reorienter la station spatiale, que l'équipage a fait basculer en débranchant par erreur un câble essentiel.

Les cosmonautes étaient en train de préparer des réparations cruciales pour l'avenir de la station vers 1h30 GMT lorsqu'ils ont malencontreusement débranché un câble reliant le tableau de bord aux ordinateurs de contrôle de la station.

Le système d'orientation de la station s'est dérégulé. La station s'est mise à tourner sur elle-même et ses panneaux solaires — qui lui fournissent une électricité déjà limitée depuis qu'un module de la station a été percé par une collision le 25 juin — n'ont plus été dans l'axe du soleil. Les batteries se sont retrouvées à plat.

Pour replacer la station et ses panneaux dans le bon axe, les cosmonautes — deux Russes et un Américain — utilisent les moteurs du vaisseau Soyouz, qui doit les ramener sur Terre en fin de mission, a expliqué le directeur des vols spatiaux russes, Vladimir Solovév.

Ces moteurs doivent maintenir l'orientation de la station jusqu'à ce que les batteries solaires soient rechargées, peut-être dès jeudi soir, selon l'agence Interfax.

Les batteries rechargées, les autorités spatiales russes espèrent pouvoir rebrancher le système d'orientation automatique de la station.

Le temps presse: Soyouz ne dispose que de 560 kilos de carburant, selon les responsables russes. Or, 200 kilos de carburant sont absolument nécessaires au retour des cosmonautes sur Terre.

Il faut donc que le système d'orientation automatique de la station soit rétabli rapidement — au plus tard d'ici vendredi 10h GMT, selon des informations citées par l'agence ITAR-TASS — pour éviter une évacuation des cosmonautes qui équivaldrait, selon certains spécialistes, à l'arrêt de mort de la station.

En fin de journée hier, le cosmonaute russe Alexandre Polochtchouk se montrait cependant confiant. Les informations faisant état d'une évacuation de la station sont «déjà dépassées», a-t-il indiqué. «Les batteries sont en train de charger, la situation s'améliore irrésistiblement.»

Mais même si le système d'orientation de la station est remis en marche à temps, ce nouvel incident devrait reporter à nouveau d'un jour ou deux, selon la NASA, les réparations que les cosmonautes devaient effectuer dans la nuit du 24 au 25 juillet.

Ces réparations — une délicate sortie dans le module accidenté et dépressurisé le 25 juin, qui doit permettre de ramener enfin l'alimentation électrique de la station à son niveau normal — ont déjà été plusieurs fois reportées.

Là encore, le temps presse: si les réparations ne sont pas effectuées rapidement, l'équipage franco-russe qui doit partir pour Mir le 5 août devra lui aussi retarder son départ. Surtout, tant que ces réparations n'auront pas été faites, les risques d'une panne électrique resteront élevés.

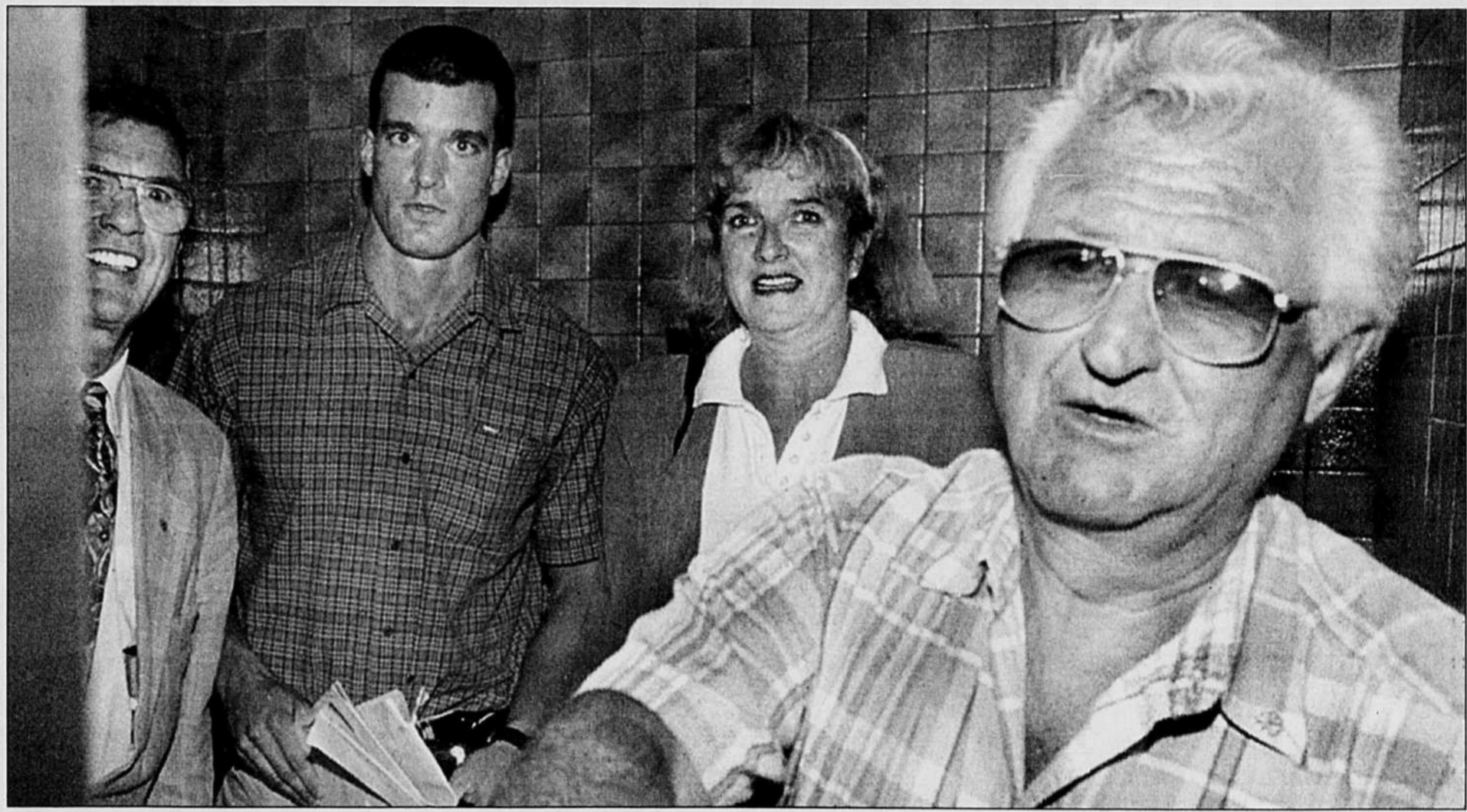
Depuis la collision du 25 juin, la station spatiale, qui tourne autour de la Terre sans interruption depuis plus de 11 ans, n'a fait qu'accumuler les déboires.

Les autorités spatiales russes «manquent énormément de chance. Quand on travaille sur quelque chose pendant 11 ans, on n'échappe pas à la loi des séries, et c'est ce qui leur arrive», a déploré Alain Fournier-Sicre, représentant à Moscou de l'ESA, l'agence spatiale européenne.

L'un des conseillers du président russe Boris Eltsine, Iouri Batorine, s'est montré néanmoins philosophe hier devant cette série noire.

Ce qui se passe sur Mir, a-t-il dit, n'est que «l'expression de ce qui se passe dans tout le pays, et pas plus. Avant, on pouvait financer largement le programme spatial, remplacer régulièrement le matériel à bord de la station.»

M. Batorine a semblé exclure tout abandon de la station dans l'immédiat. «Si l'on tient compte de son âge, elle fonctionne assez bien. Il me semble qu'elle pourra encore servir quelques années», a-t-il ajouté.



Les conseillers Pierre Gagnier, Serge-Éric Bélanger, Marie Lebeau et Jacques Charbonneau quittant l'hôtel de ville après avoir rencontré le maire Bourque.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DÉMISSIONS

SUITE DE LA PAGE 1

cus. MM. Charbonneau et Bélanger avaient également exprimé publiquement leurs doutes. Quant à Mme Lebeau, silencieuse depuis son élection en 1994, elle le demeure jusqu'à maintenant.

Hier matin, le conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) a pris officiellement connaissance de l'offre d'achat déposée la veille par la Société de promotion pour l'industrie des courses de chevaux (SPIC). Bien que l'acheteur, un organisme contrôlé à 100 % par Québec, piaffe d'impatience, la SHDM a décidé d'analyser en profondeur l'offre d'achat et n'entend y répondre que dans deux semaines.

Comme l'a confirmé le président du

conseil d'administration, Richard Lasalle, c'est unanimement que les administrateurs ont mandaté les spécialistes de la société paramunicipale, la propriétaire du site de l'Hippodrome au nom de la Ville de Montréal, pour qu'ils donnent un avis formel sur l'intérêt de la transaction proposée. Les dirigeants de la SPIC ont été prévenus que le délai pour l'acceptation de leur offre se terminant cet après-midi à 15h, celui-ci ne pouvait être respecté.

Le maire Bourque a assisté à cette réunion pour informer les administrateurs que le gouvernement s'est plié aux conditions négociées lundi dernier et qui permettent notamment un investissement dans les infrastructures. Ces dernières serviront à désenclaver le secteur de l'Hippodrome.

C'est après cette rencontre que Pierre

Gagnier, qui siège au conseil d'administration de la SHDM, a émis avec ses trois autres collègues une convocation à une conférence de presse.

Chose certaine, cette fronde menace le bon fonctionnement de la Ville de Montréal. Avec quatre démissions de chaque côté de la Chambre, les deux camps seront égaux en nombre, soit 25 conseillers, le maire représentant la voix majoritaire de Vision Montréal.

Vision Montréal ne peut plus se permettre de voir l'un de ses membres absents des assemblées du conseil, sinon, le moindre dossier litigieux pourrait être bloqué par l'opposition. Dans un tel cas, le président de l'assemblée, Luc Larivée, pourrait donc se retrouver avec la lourde tâche de trancher des dossiers puisqu'il bénéficie d'un vote prépondérant.

En contrepartie, des membres de l'opposition pourraient se rallier à l'équipe au pouvoir sur des dossiers qu'ils jugent importants.

Il semble toutefois peu probable que l'ensemble des conseillers d'opposition travaillent à l'unisson. Déjà, entre les démissionnaires de Vision Montréal de l'hiver dernier et le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), la cohésion n'est pas très évidente.

La situation risque de se compliquer si, au-delà des quatre démissions prévues, d'autres élus de Vision Montréal rejoignent le mouvement. Mais d'autres administrations municipales ont dû gérer leur ville en étant dans une situation minoritaire. Ce fut le cas d'Anjou et de Sainte-Foy.

PASIONARIAS Des super-retraitées qui ne disent pas non au travail

SUITE DE LA PAGE 1

dans leurs domaines, qu'une offre généreuse, mais unique, à convaincre de quitter un métier qui les passionne.

Tous les jours de la semaine, l'infirmière se rend au chevet de patients souffrant d'emphysème, de fibrose kystique ou d'asthme chronique, nécessitant un soutien respiratoire constant, et évalue leur état de santé, vérifie leurs appareils, et prescrit au besoin une visite chez le médecin. «C'est plus que de la surveillance clinique. Sans nous, ces grands malades seraient à l'hôpital», explique Mme Dumont.

Des retraitées qui ont toujours la piqure

Même si près de 12 000 personnes du réseau de la santé se sont précipitées sur les offres de départ proposées par Québec, toutes ne partent pas de gaieté de cœur. Et ce n'est pas sans angoisse que certains hôpitaux voient leur filer entre les doigts leurs plus dévoués employés. De ce lot, on retrouve plus de 700 infirmières, dont plusieurs jouent un rôle-clé dans leur hôpital ou leur CLSC.

«Pour l'hôpital, c'est une situation difficile. Ce n'est pas pour nous vanter, mais c'est toute une expérience qu'on a développée qui ne se remplace pas du jour au lendemain», précise Mme Dumont. Et cette expérience toute particulière, à la fine pointe des soins ambulatoires, ne court pas les rues. De sorte que la jeune retraitée devra travailler encore cet été, le temps qu'on lui trouve une remplaçante. Surtout que de 250 patients à ses débuts, le SRSD veille maintenant sur plus de 680 grands malades qui nécessitent presque tous de l'oxygénation de façon constante.

Véritable incarnation du virage ambulatoire, Suzanne Philips est devenue en 1987 la première infirmière de liaison à l'hôpital Pierre-Boucher de Longueuil. Faire le contact avec le CLSC, les hôpitaux de longue durée, les centres d'accueil pour y transférer des malades est devenu son pain quotidien. Un pain absorbé à double ration depuis l'accélération du virage ambulatoire, alors que les administrateurs d'hôpitaux cherchent à libérer des lits à la vitesse de l'éclair.

«J'incarne tout à fait les changements survenus dans la profession infirmière. Mon but est de réduire le temps de séjour et de faire l'évaluation des malades pour savoir quand

ils pourront être transférés ailleurs. Avant, les patients restaient des semaines à l'hôpital pour une fracture de la hanche. Ce n'est plus le cas! Aujourd'hui, un patient opéré pour une prothèse totale de hanche reçoit son congé après huit jours», insiste-t-elle.

En 1960, quand Suzanne Philips a débuté dans le métier, le réseau de la santé avait un tout autre visage. Aujourd'hui, on travaille avec des moyens réduits, des budgets charcutés. Satisfaite du travail accompli, l'infirmière n'en demeure pas moins triste d'avoir à quitter un milieu de travail qu'elle adorait, à laisser les malades, les collègues.

Les vétérantes forcées de raccrocher leurs patins

La même impression vague d'être poussée vers la porte de sortie habite Armande Dansereau, une infirmière du service de natalité à l'hôpital Pierre-Boucher, qui part avec 30 ans de métier, au sommet de sa carrière. Pas évident de se faire vanter les bienfaits de la retraite quand le feu sacré vous habite toujours. «Je pars dans de bonnes conditions et je suis contente. Je sais qu'il faut laisser la place à d'autres. Mais j'adorais mon travail. Je ne me sentais pas prête pour la retraite. Je suis encore jeune et en pleine possession de mes moyens. J'étais devenue un pilier dans mon domaine.»

Au fil des ans, Armande Dansereau a vu naître plus de bébés que bien des médecins et croise aujourd'hui dans les rues de sa ville probablement plusieurs des nourrissons qu'elle a dorlotés tout au long de sa carrière. «J'ai toujours travaillé avec les bébés et les mères. Ça a été les plus beaux moments de ma vie. Je ne sais plus le nombre de bébés que j'ai bercés et à qui j'ai donné à boire.» Surprise, elle a même découvert un jour qu'elle avait pris soin du jeune camelot qui met son journal dans sa boîte aux lettres tous les matins.

Après plus de 28 ans de loyaux services, pour Géraldine Leblanc, infirmière en chef en ophtalmologie à l'hôpital Royal Victoria, le spectre de la retraite a aussi été tout un choc. Elle dirige son service à un rythme d'enfer: assistance en salle d'opération, traitement aux patients souffrant de cataractes, de glaucome ou du diabète et suivis en service ambulatoire. Plus de 18 000 patients y ont subi des chirurgies de l'œil l'an dernier et 14 000 y ont été traités pour des soins mineurs.

«Je ne pensais pas du tout à la retraite, mais cela est venu comme une occasion dans ma vie», dit-elle.

Bien que nostalgiques, la plupart de ces super-retraitées pleines d'énergie n'ont pas l'intention de se tourner les pouces. Plusieurs continuent d'ailleurs à travailler dans leur hôpital parce qu'on ne peut se passer d'elles pour encore un bon moment, faute de remplaçante. Bien que peu enjouées à l'idée de s'arrêter, certaines caressent des projets en tous genres, parfois même de nouvelles carrières.

À 54 ans, Louise Dumont, qui est déjà coordonnatrice dans un centre d'accueil en plus de son travail d'infirmière, n'a pas l'intention d'arrêter toute activité pour le moment. «Je ne sais pas comment, mais je veux continuer à exercer cette profession que j'adore.»

Suzanne Dansereau, elle, a l'intention de se mettre à l'entraînement sportif, de retaper la maison ancestrale et d'apprendre l'espagnol.

Quant à Géraldine Leblanc, elle est sûre d'une chose: «Je n'ai pas l'intention pour autant d'arrêter», jure-t-elle. Le contraire serait difficile à croire. Après avoir fondé le Groupe d'intérêt des infirmières en ophtalmologie, elle a donné des séminaires et été représentante à la Société canadienne d'ophtalmologie. «J'ai eu une carrière passionnante. J'ai l'intention de prendre cette retraite comme une chance qu'on m'offre. Je vais retourner faire ma psychologie et suivre des cours de programmation informatique», lance-t-elle lors d'une entrevue donnée à toute vitesse, parce son travail trépidant l'occupera encore tout l'été, en attendant qu'on lui trouve une remplaçante.

Mais comme plusieurs autres, Géraldine Béland s'inquiète du «grand trou» que creusera le départ de plusieurs de ses collègues expérimentés. Aux seuls services ambulatoires de l'hôpital Royal Victoria, quatre autres infirmières ont aussi annoncé leur départ. «On a toutes le même sentiment, car beaucoup de gens d'expérience s'en vont. On a l'impression d'être des capitaines qui doivent quitter leurs bateaux.»

Un bateau qui doit, plus que jamais, traverser des eaux troubles sous un ciel orageux.

Demain: les départs dans les métiers méconnus du secteur de la santé

SCHYGULLA L'ennui, avec les mythes vivants, c'est qu'on ne les voit pas

SUITE DE LA PAGE 1

riences dans le camp d'à côté (Auschwitz), Hanna Schygulla est devenue dans les années 70 le symbole du déchirement de la jeunesse allemande. Après avoir tourné une vingtaine de films avec son compagnon d'école de théâtre, Rainer Werner Fassbinder, elle sera la star d'une génération qui découvrit l'horreur nazie au cinéma.

Cela ne l'empêche pas d'avancer dans une robe légère, de relever ses longs cheveux dont elle refuse de dissimuler le gris et d'esquisser un sourire.

«J'avais 25 ans de cinéma derrière moi et les propositions intéressantes se faisaient rares. Je voulais développer autre chose.» C'est alors que la chaîne culturelle franco-allemande Arte lui proposa d'interpréter quelques classiques de la Seconde Guerre mondiale, comme elle l'avait fait dans le *Lili Marleen* de Fassbinder. Elle est d'abord réticente, puis accepte. Le compositeur Jean-Marie Sénia l'accompagne et lui propose de récidiver sur des textes choisis.

«J'ai apporté Fassbinder, qui est peu connu comme poète lyrique. Ensuite, Jean-Claude Carrière. Puis, Gombrowicz,

Twain et Rilke. Chemin faisant, j'ai même réussi la chose la plus difficile pour moi: parler au public.»

Pour construire ce récit de diseuse, Hanna Schygulla s'est inspirée d'une nouvelle de Borges dans laquelle le narrateur veut imposer ses rêves à la réalité. «Au début, ce n'était que des choix de cœur. [...] J'aime les choses qui vous mettent devant une porte ouverte et qui laissent entendre que la vie est peut-être une fiction. Est-ce que le pouvoir de songer ne fabrique pas la vie? J'ai aussi voulu parler du voyage à travers les âges, qu'on ne peut pas éviter et qu'il vaut mieux bien vivre. Car tout ce qu'on a été, on l'est encore.»

L'ennui, avec les mythes vivants, c'est qu'on ne les voit pas. Leur image vous aveugle. Avant de voir la diseuse, c'est donc inévitablement la star qui monte sur scène. «Même quand elle ne fait rien, son visage exprime», écrivait en novembre dernier le quotidien allemand *MorgenPost*.

Voilà justement le problème. Le public n'est pas venu pour l'entendre, mais pour la voir. Elle resterait là sans bouger pendant une heure qu'il serait satisfait. Heureusement, Schygulla évite le piège. Elle fait quelques pas, trois

petits tours, esquisse un sourire. Puis elle enchaîne les textes sans pause, comme pour interdire au public d'applaudir, lui qui est venu pour ça.

Dans la lourde salle avignonnaise, elle finit enfin par triompher du mythe et par s'extraire du brouillard dans laquelle on l'enveloppe. Il faut de longues minutes pour oublier le personnage et finalement entendre la chanteuse.

Car Hanna Schygulla a une voix. Pas ce filet maigrelet des comédiennes recyclées. Une voix qui gagnerait à être entendue sans cette musique poussive qui l'accompagne et qui tranche avec la modernité des textes. Cette voix est d'ailleurs revenue au théâtre depuis quelques années. On l'entendra pour la première fois en français à l'automne, à Paris, dans *Je voudrais être superficielle*, un monologue d'Elfriede Jelinek, une féministe radicale allemande.

Dans le théâtre municipal d'Avignon, il faut longtemps avant qu'apparaisse la petite fille de Silésie qui a fui la guerre. Mais soudain, elle est là. Resplendissante. Fragile et forte. Qu'on en redemande ou pas, Hanna Schygulla est tout simplement devenue la Schygulla.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0854. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.